

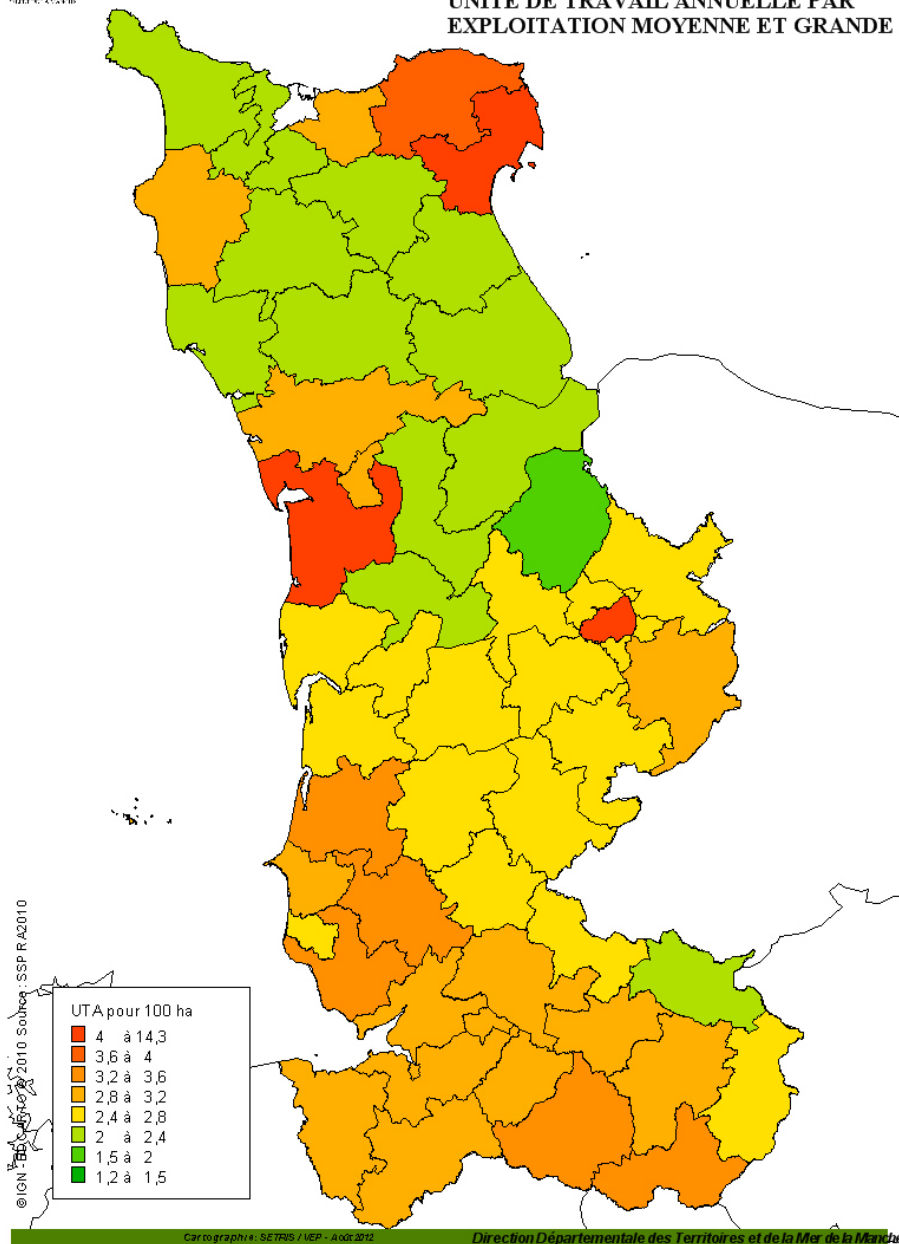


3-9 LA MAIN D'ŒUVRE

Récolte des pommes région de Condé-sur-Vire



LE TRAVAIL SUR L'EXPLOITAION MOYENNE ET GRANDE EN 2010 UNITE DE TRAVAIL ANNUELLE PAR EXPLOITATION MOYENNE ET GRANDE



3-9-1 Les Unités de Travail Annuel : les actifs

Les moyennes et grandes exploitations utilisaient, en 2010, 11 000 UTA*, réparties sur 12 300 personnes, dont 7 320 UTA pour les chefs ou coexploitants, soit 7 822 personnes.

La moyenne cantonale est de 3,4 personnes par exploitation. Dans les cantons légumiers, comme Quettehou, la moyenne dépasse 5 personnes/exploitation, dans les secteurs de grandes exploitations laitières extensives, elle est inférieure à 3 personnes.

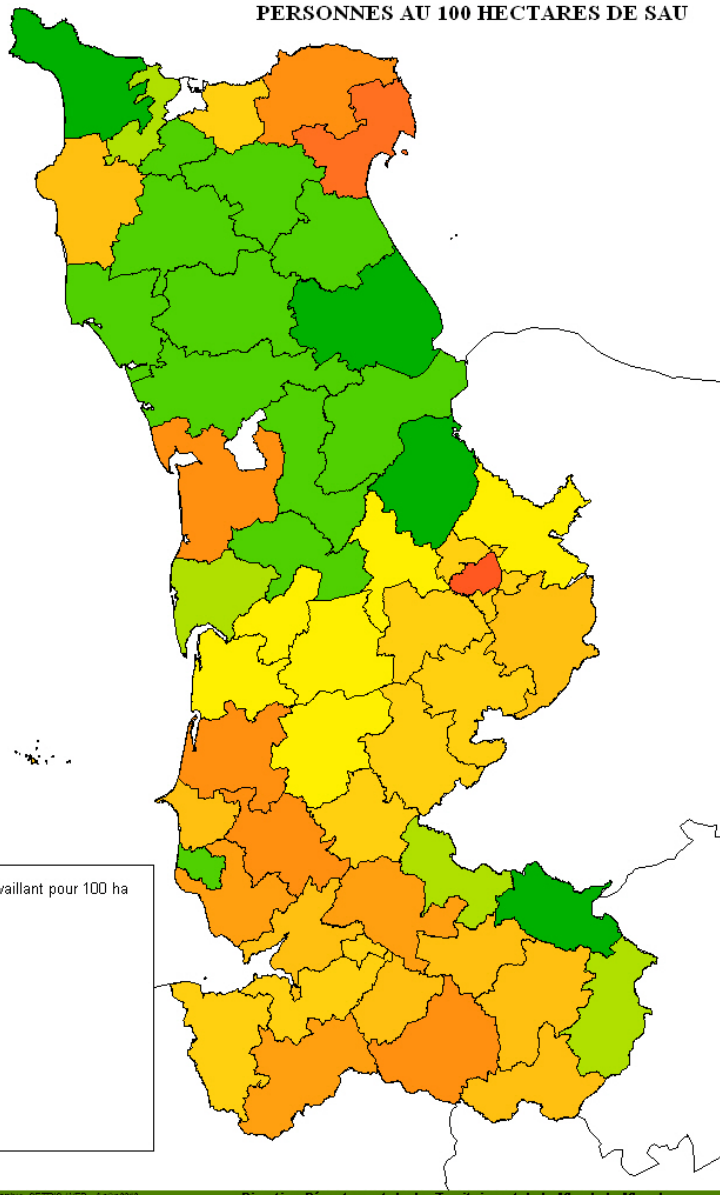
Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi correspondent aux secteurs légumiers et aux régions de petites structures, avec présence de productions hors-sol : Val de Saire, cantons de Lessay et Bréhal, le Sud-Manche excepté la partie orientale du Mortainais. Saint-Lô apparaît comme une exception avec la main-d'œuvre du haras national.

*L'unité de travail annuel (UTA) est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année (229 jours). Pour la main-d'œuvre occasionnelle et le travail fourni par des entreprises de travaux agricoles ou de Cuma, le nombre de jours de travail est divisé par le temps de travail annuel au moment du recensement.



LES EMPLOIS PERMANENTS (PERSONNES)

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES
PERSONNES AU 100 HECTARES DE SAU



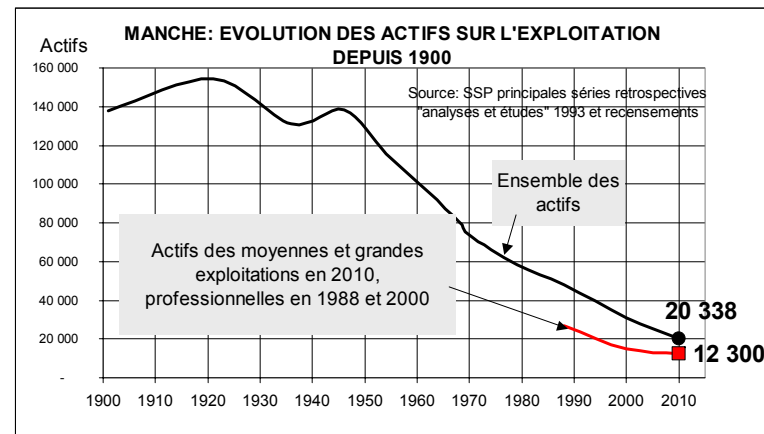
© IGN - BDCARTO © 2010 Source : SSP RA2010

Cartographie : ST/TS/JP - Août 2014

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Les actifs de l'agriculture diminuent depuis que l'ère industrielle emporte l'exode rural et agricole. Depuis 1920 la Manche a perdu environ 134 000 actifs dans ce secteur. Le rythme annuel de baisse est de l'ordre de -2 à -3,5% depuis le milieu du 20^{ème} siècle.

L'évolution dans les exploitations moyennes et grandes (2010) et professionnelles (1988 2000) présente une évolution à la baisse plus modérée, notamment sur la dernière décennie.



3-9-2 Les Unités de Travail Annuel : vue régionale

Au niveau régional on retrouve, sous-jacente, la géographie des productions. Les zones céréalières (plaines de Caen à Alençon, Perche) s'appuient sur une main-d'œuvre réduite, avec moins de 2 Unités de Travail Annuel pour 100 hectares de SAU. Dans les zones d'élevages et de cultures légumières, les besoins de main-d'œuvre augmentent.

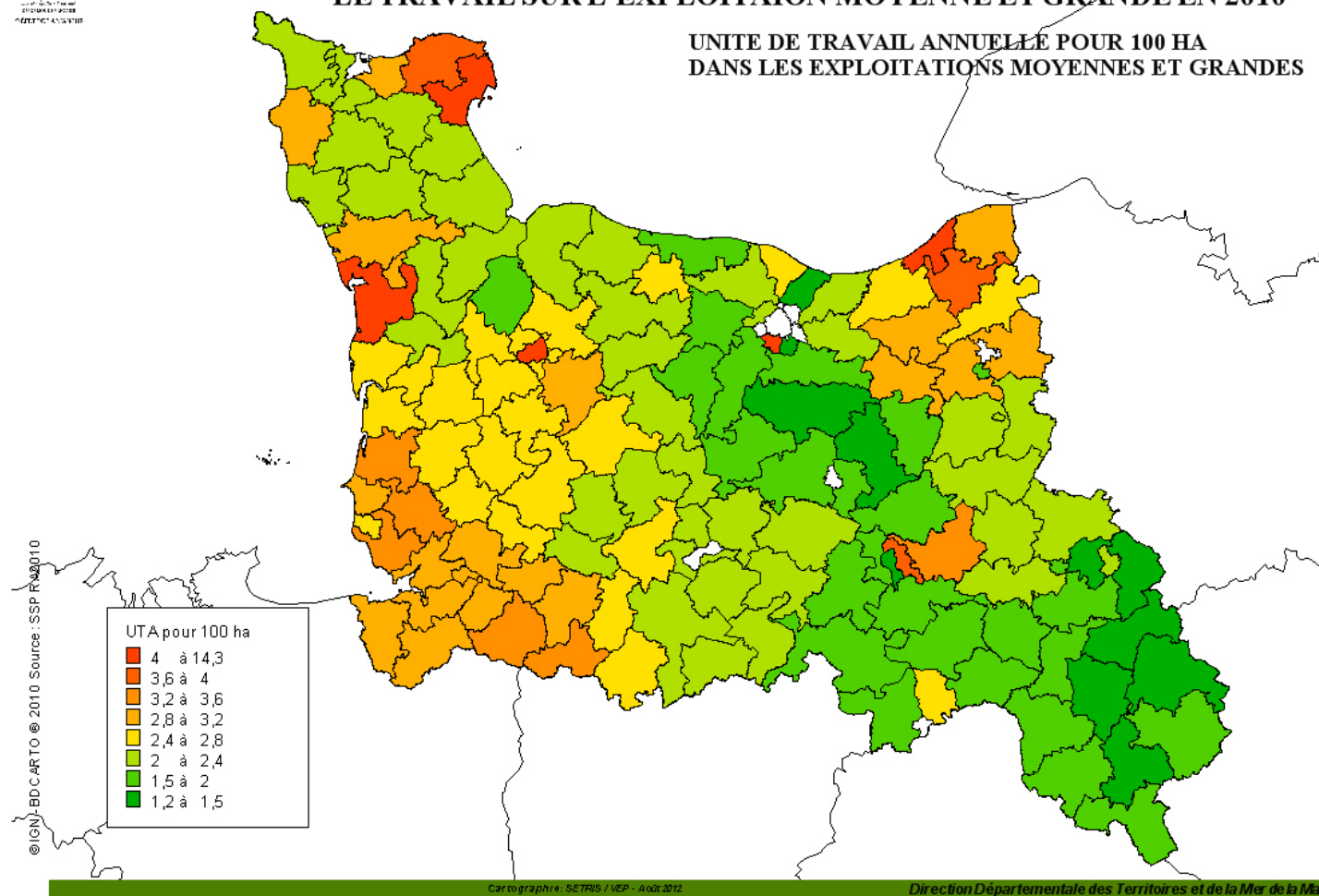
La Manche, zone d'élevage, de légumes, de petites structures, ressort nettement, avec de fortes densités d'emplois agricoles. Il faut exclure les territoires de marais et du Nord-Cotentin herbager (grandes exploitations d'élevage peu intensif) qui se rapprochent sur ce plan des zones de pré-bocage et bocage de l'ouest des départements du Calvados et de l'Orne, la présence de l'élevage demande une main-d'œuvre de 2 à 2,4 UTA pour 100 hectares.

Au-delà des plaines céréalières, l'agriculture du Pays d'Auge, pays d'élevage équin, s'appuie sur une main-d'œuvre de même densité que dans le Sud-Manche, voire des zones légumières, avec 2,8 UTA/100ha, voire plus de 4UTA/100ha. Dans les cantons d'Argentan-Est et Exmes, pôles d'élevage équin on note de fortes valeurs d'UTA/100ha.



LE TRAVAIL SUR L'EXPLOITATION MOYENNE ET GRANDE EN 2010

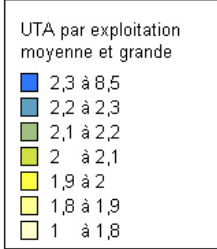
UNITE DE TRAVAIL ANNUELLE POUR 100 HA
DANS LES EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES



Ramenées à l'exploitation, les UTA prennent des valeurs importantes dans le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche, le Merlereault et les zones légumières de la Manche.



LE TRAVAIL SUR L'EXPLOITAION MOYENNE ET GRANDE EN 2010 UNITE DE TRAVAIL ANNUELLE PAR EXPLOITATION MOYENNE ET GRANDE



©IGN - EdCARTO © 2010 Source : SSP R42010



Cartographie: SETRIS / VEP - Aout 2012

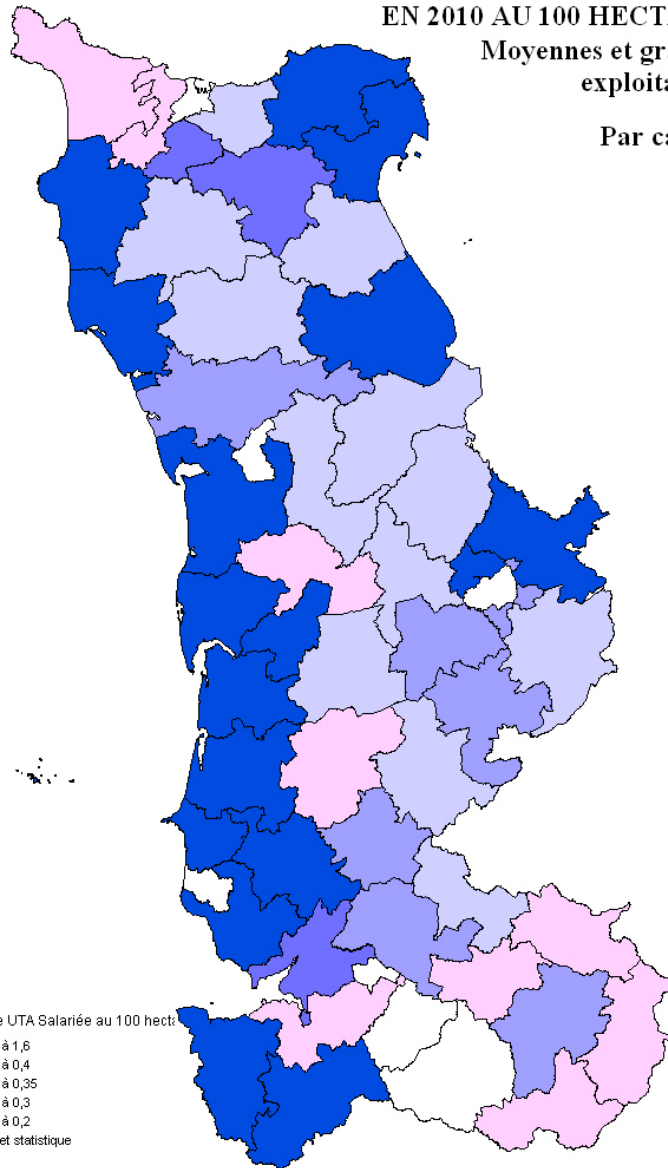
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche



UNITES DE TRAVAIL ANNUEL SALARIEES EN 2010 AU 100 HECTARES

Moyennes et grandes
exploitations

Par canton



© IGN - BDCARTO © 2010 - Source : SSP RA2000 ET RA2010

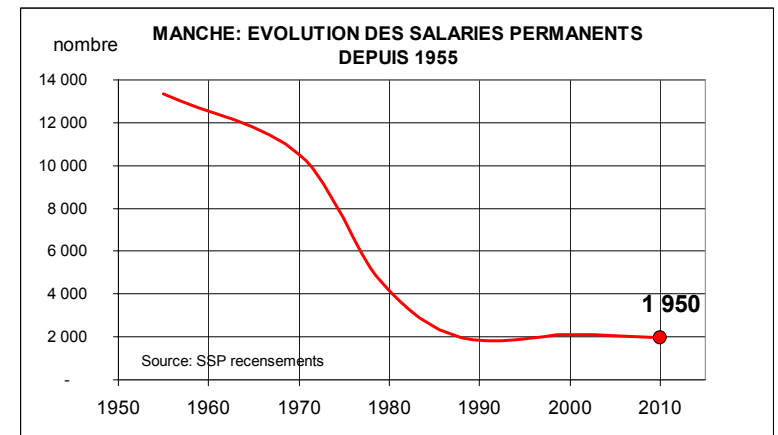
0 20 km Carrographe: SETRS / VEP - Juillet 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-9-3 Les Unités de Travail Annuel salariées

Les salariés permanents hors de la famille représentent près de 1 600 UTA, pour près de 1 950 personnes. 1 170 exploitations y ont recours.

Les salariés saisonniers sont utilisés dans 1 660 exploitations. Enfin 4 680 exploitants font appel au travail des Eta* et Cuma*.

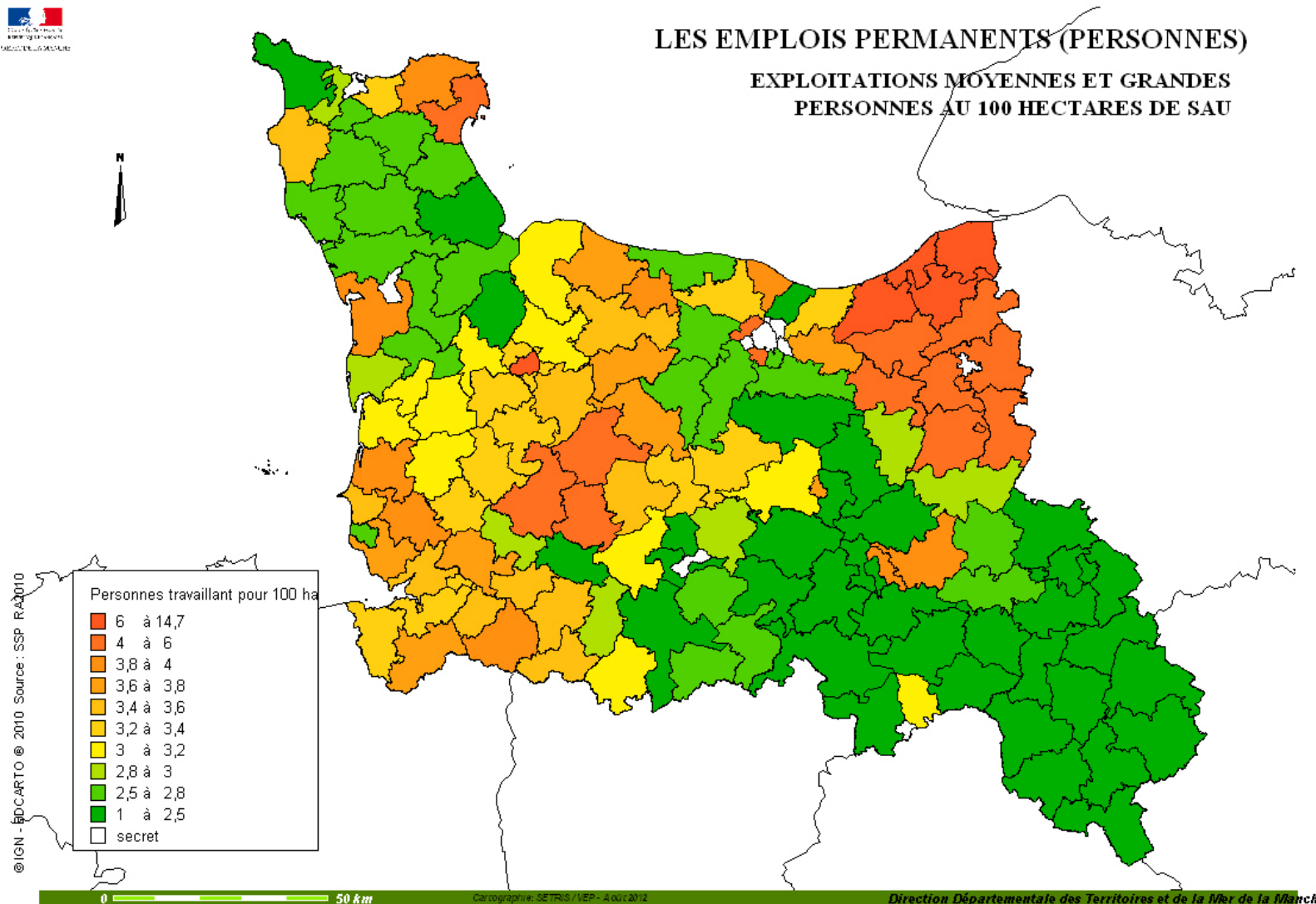
Les secteurs géographiques les plus demandeurs d'emploi salarié hors famille sont localisés sur la Côte Ouest, les zones de cultures légumières et d'élevages de chevaux, comme le Val-de-Saire, le Plain, le nord-est de Saint-Lô et le Granvillais.



*ETA : Entreprises de travaux agricoles
CUMA : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

3-9-4 Les emplois permanents (personnes) : vue régionale

Au niveau régional, l'agriculture de l'Orne occupe assez peu de personnes, si ce n'est au voisinage de la Manche et de la région de Vire. Le Calvados est très pourvoyeur d'emplois, avec plus de 4 personnes par exploitation dans le Pays d'Auge (élevages de chevaux), comme dans le Virois.



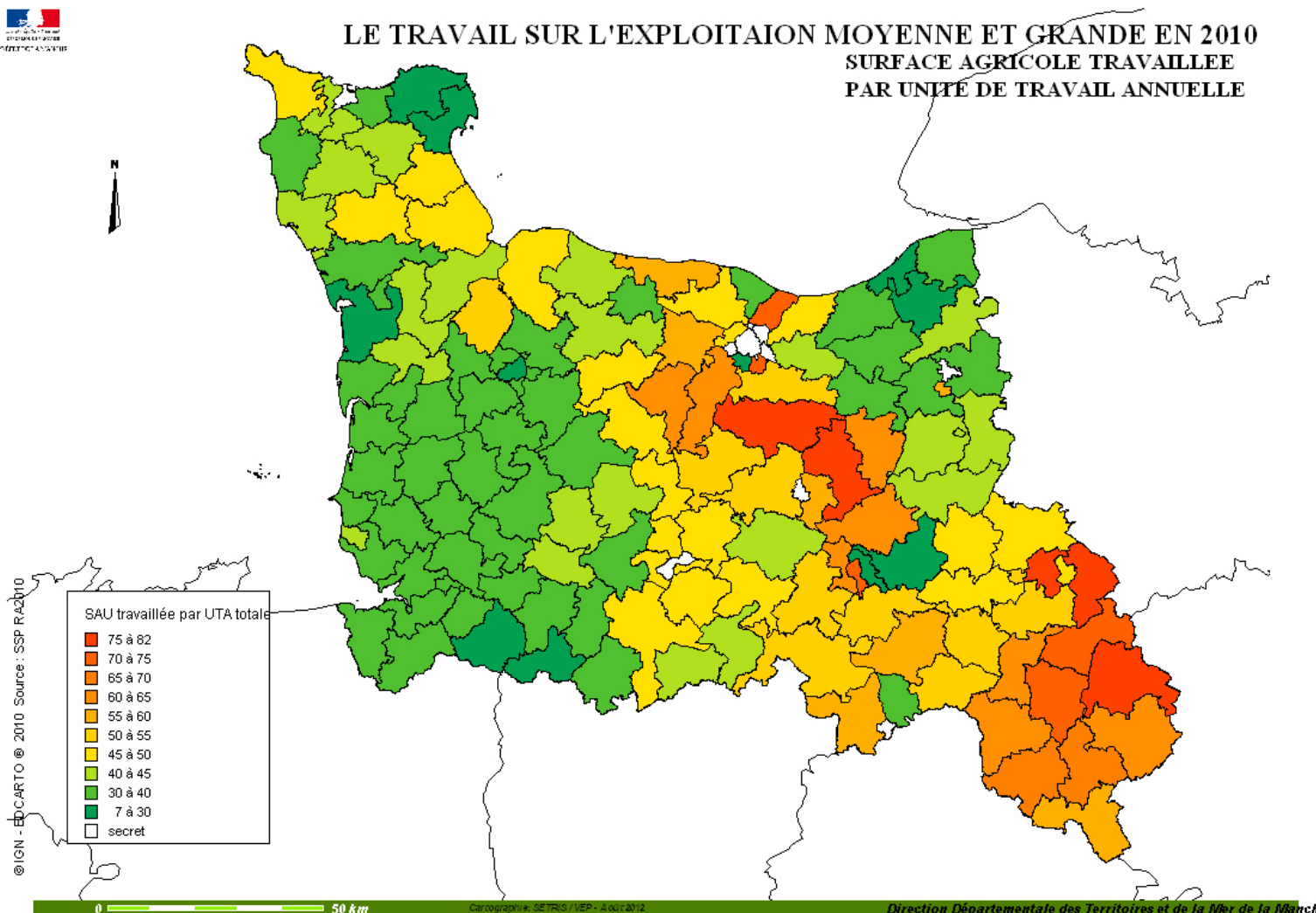
Le nombre d'hectares travaillés par actif à temps plein (UTA) est un autre indicateur intéressant qui ne peut toutefois être interprété géographiquement que pour une même orientation de production. Une zone légumière n'est pas comparable à une zone céréalière.

On observe deux grandes zones avec de faibles surfaces mises en valeur par UTA (moins de 40 hectares/UTA) : toute la moitié sud du département de la Manche et les cantons voisins du Calvados et de l'Orne, le Val-de-Saire, le bassin légumier de Créances et le Pays d'Auge. La petite dimension des exploitations, l'élevage pratiqué (chevaux, hors-sol), les cultures choisies (légumes) apportent les explications à cette répartition.

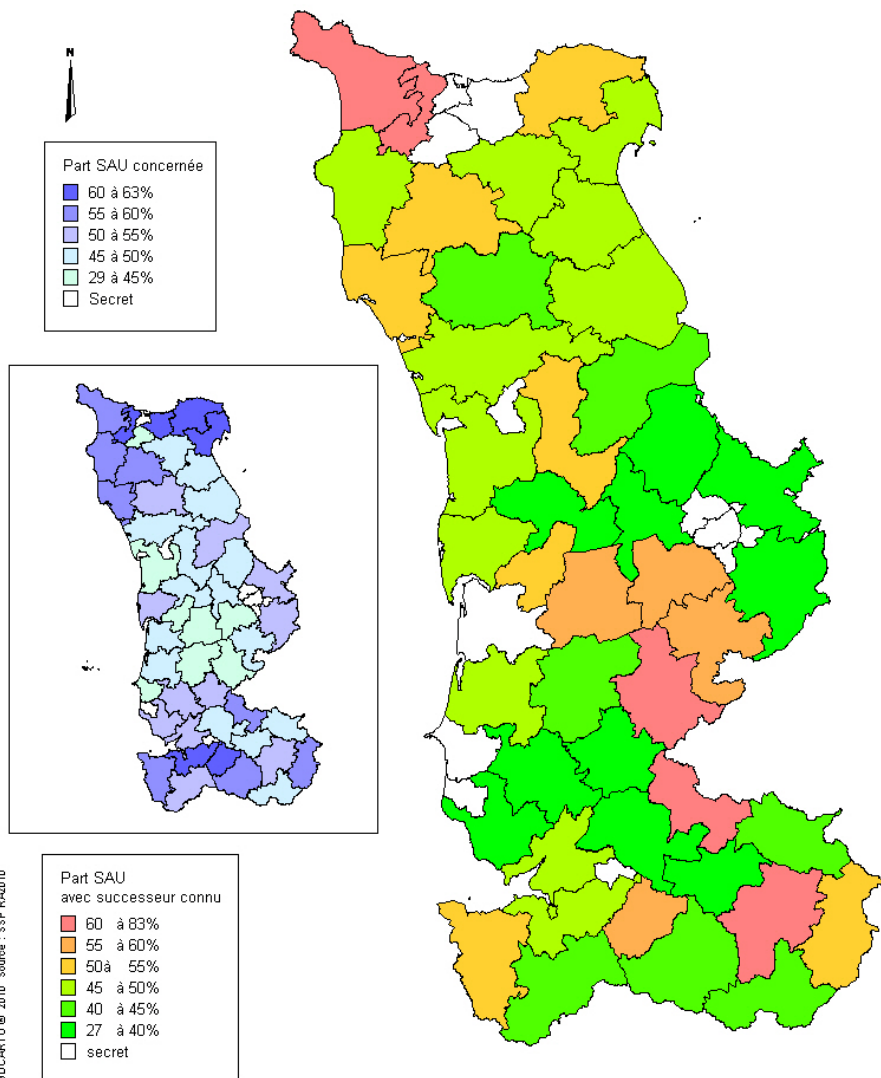
A l'opposé deux grandes régions se distinguent par une importante surface exploitée par UTA. Il s'agit du Perche et des « campagnes » de Caen et Falaise et de façon plus atténuée les régions voisines de ces deux grandes zones. L'explication est à rechercher dans les élevages pratiqués : bovins viande extensif, ou les cultures pratiquées : céréales à paille, cultures industrielles.



LE TRAVAIL SUR L'EXPLOITATION MOYENNE ET GRANDE EN 2010 SURFACE AGRICOLE TRAVAILLEE PAR UNITÉ DE TRAVAIL ANNUELLE



PART DE LA SAU AVEC SUCCESSEUR EN 2010 CHEZ LES EXPLOITANTS DE 50 ANS ET PLUS MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS



© IGN - BDCARTO © 2010 - Source : SSP RA0010

3-10 L'AVENIR DES EXPLOITATIONS

3-10-1 L'avenir des exploitations manchoises

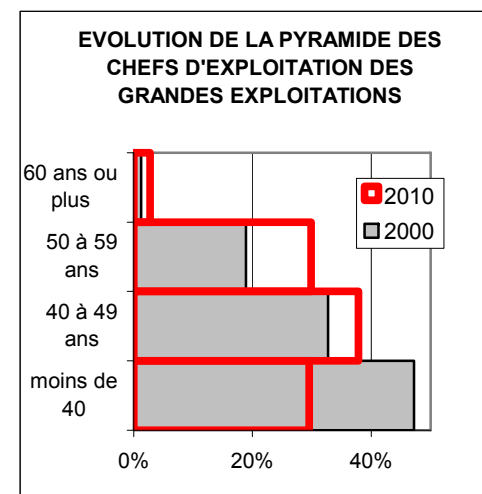
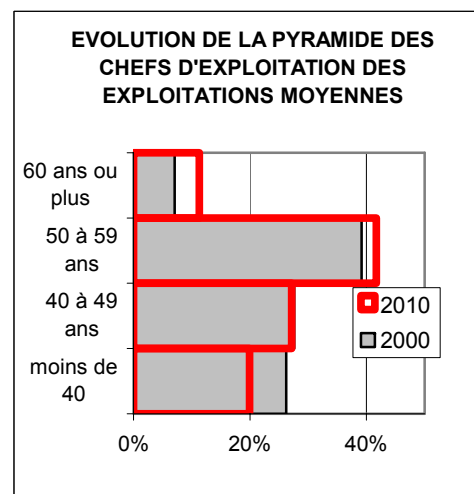
Le recensement 2010 permet d'avoir l'information sur les successeurs connus chez les chefs d'exploitation ou coexploitants les plus âgés, nés en 1960 ou avant.

Premier constat : les chefs de 50 ans et plus en 2010 exploitent une part importante de la SAU, plus de 55 % du total, dans le Val-de-Saire, au voisinage de Cherbourg-Octeville, sur la côte nord-ouest et au sud immédiat d'Avranches (trames bleues).

Deuxième constat : la part de SAU avec un successeur connu est supérieure à 50 % dans les cantons du sud Saint-Lois, de la Hague, du nord du Val-de-Saire, dans de rares cantons du Mortainais et dans le canton de Pontorson dans l'Avranchin.

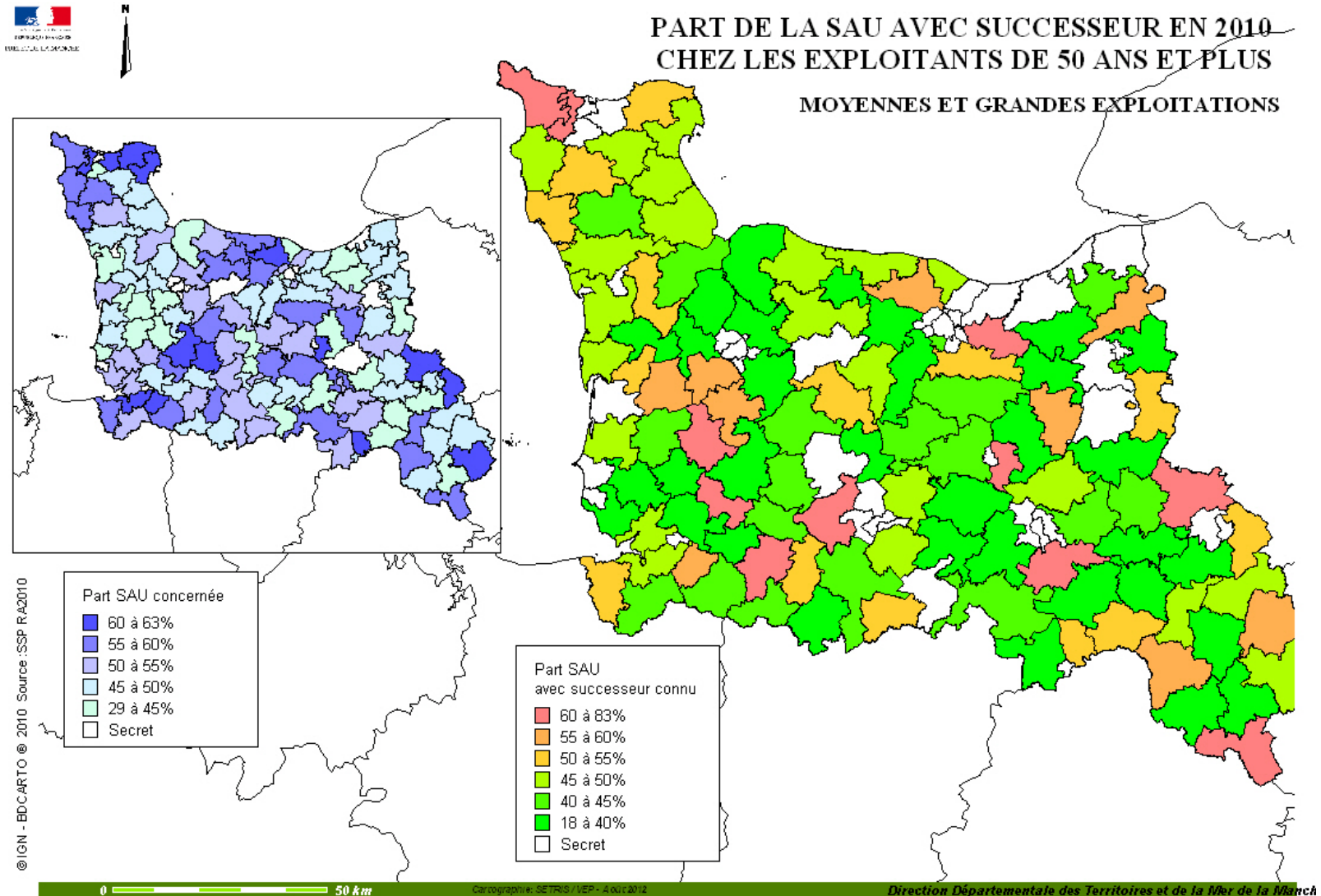
Le croisement des deux cartes montre plus particulièrement quelques difficultés de reprise des surfaces sur les cantons au sud d'Avranches, au sud du Val-de-Saire et dans le canton des Pieux.

On note par ailleurs un vieillissement assez évident dans les grandes exploitations. Les moins de 40 ans représentent, en 2010, 30 % de la population des chefs contre 47 % en 2000.



3-10-2 L'avenir des exploitations : vue régionale

Au niveau régional on constate que le Virois, le nord du Bessin, la Suisse Normande, quelques cantons du Pays d'Ouche et du Perche ont de forts pourcentages de SAU détenus par les chefs de 50 ans et plus, au sein des exploitations « moyennes et grandes ». Il s'y ajoute les territoires déjà mentionnés sur la Manche. Au niveau des successeurs connus en 2010, une majorité de cantons ont moins de 40 % des surfaces assurés d'être repris. Aucune logique géographique ne se dessine. 11 cantons seulement ont plus de 60 % de leur SAU libéré théoriquement avant 2022 et assuré de reprise sur la période.



4 LA PLACE DE LA MANCHE DANS L'AGRICULTURE FRANCAISE



Récolte du poireau commune de Créances

4-1 LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES

La France compte 490 000 exploitations en 2010, dont 320 000 moyennes ou grandes.

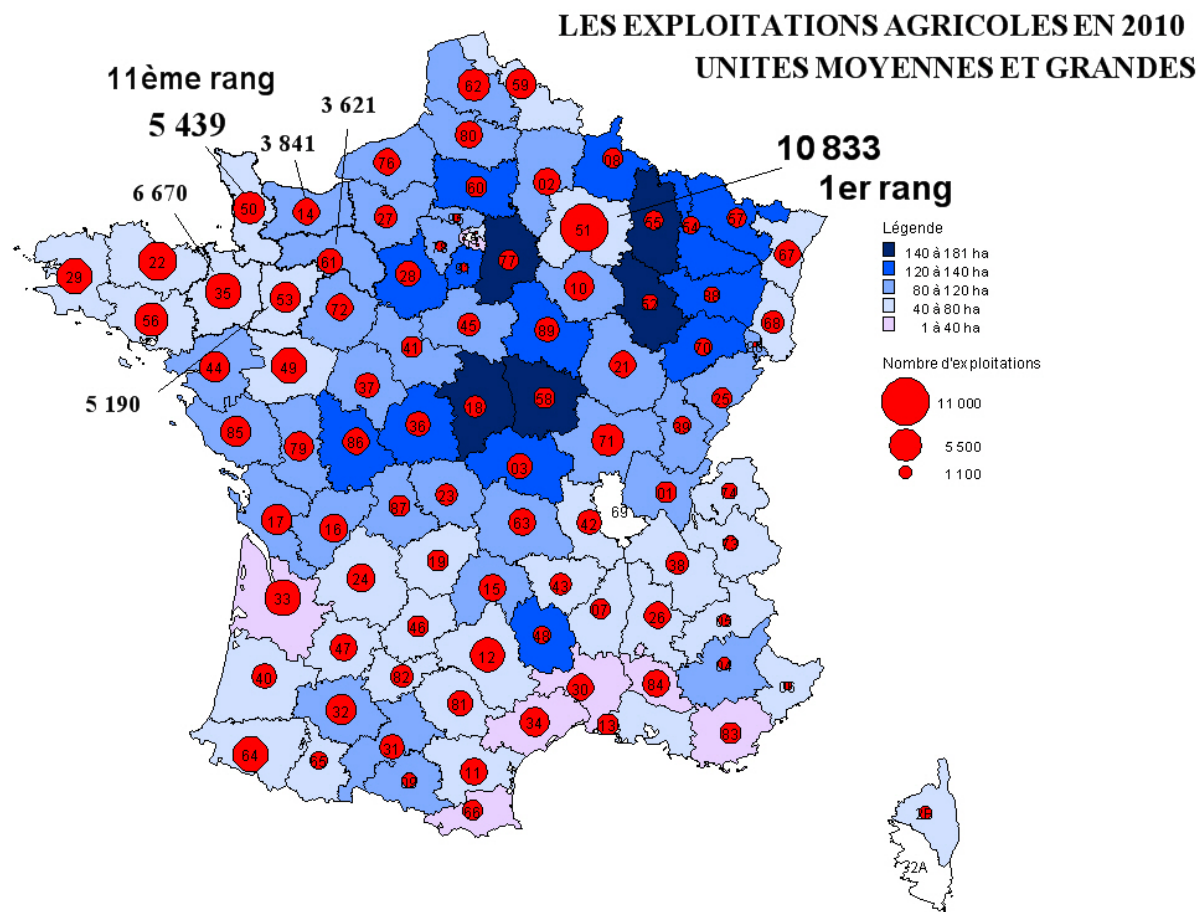
Le plus grand nombre est détenu par la Marne avec 10 833 exploitations. Le département de la Manche se classe au 11^{ème} rang national avec 5 439 exploitations moyennes et grandes en activité.

Le Calvados et l'Orne comptent respectivement 3 841 et 3 621 exploitations. La Mayenne présente un nombre d'unités proche de celui de la Manche et l'Ille-et-Vilaine recense 1 200 exploitations de plus.

La surface moyenne au niveau national est de 82 ha. Dans les territoires céréaliers des plateaux du bassin parisien, les surfaces moyennes sont de l'ordre de 140 ha.

La surface moyenne des exploitations « moyennes et grandes » du département de la Manche s'apparente à celle des départements voisins de Bretagne et des Pays-de-Loire.

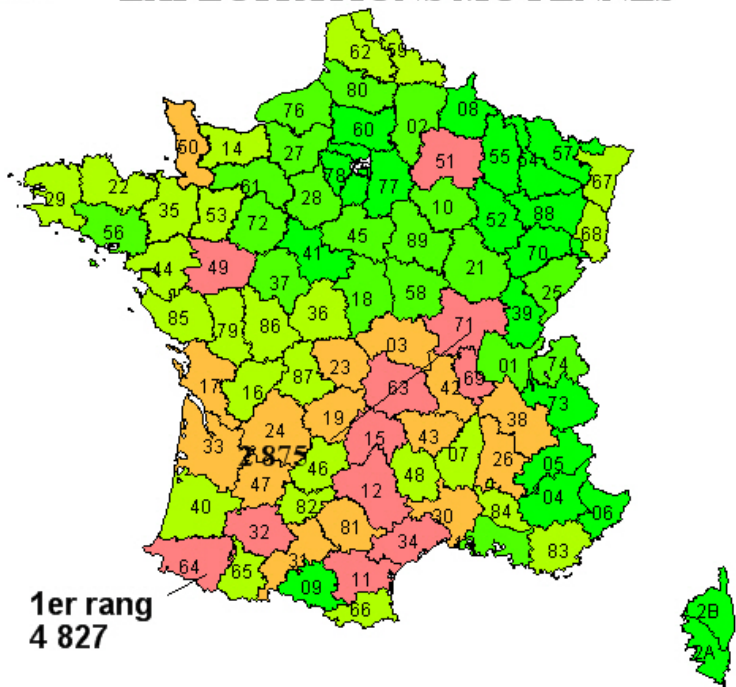
Elle est de 71 ha dans la Manche comme en Mayenne. Elle est plus modeste en Ille-et-Vilaine avec 63 ha. Les unités des départements bas-normands, Calvados et Orne, plus céréaliers, affichent en moyenne 92 et 103 hectares.



Les exploitations de taille moyenne (PBS) sont localisées majoritairement dans le Massif-Central et le sud-est.
 Les grandes exploitations (PBS) sont plutôt présentes sur tout le pourtour Atlantique-Manche, de la Gironde au département du Nord avec un prolongement vers la Champagne et la Bourgogne.



EXPLOITATIONS MOYENNES

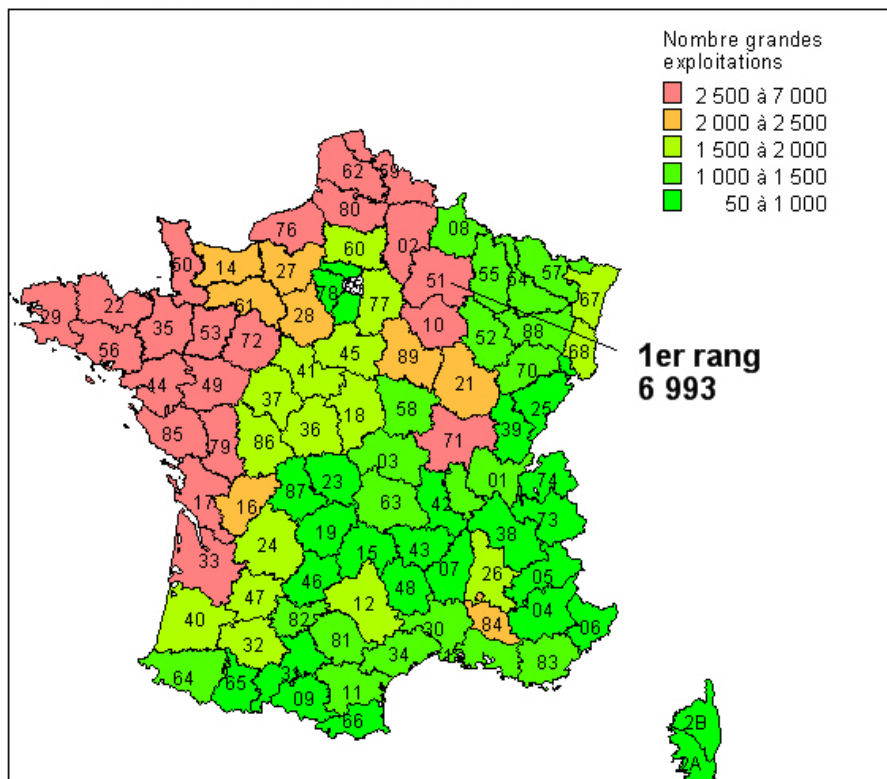


Nombre moyennes exploitations

- 2 500 à 4 830
- 2 000 à 2 500
- 1 500 à 2 000
- 1 000 à 1 500
- 10 à 1 000

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010

GRANDES EXPLOITATIONS



Nombre grandes exploitations

- 2 500 à 7 000
- 2 000 à 2 500
- 1 500 à 2 000
- 1 000 à 1 500
- 50 à 1 000

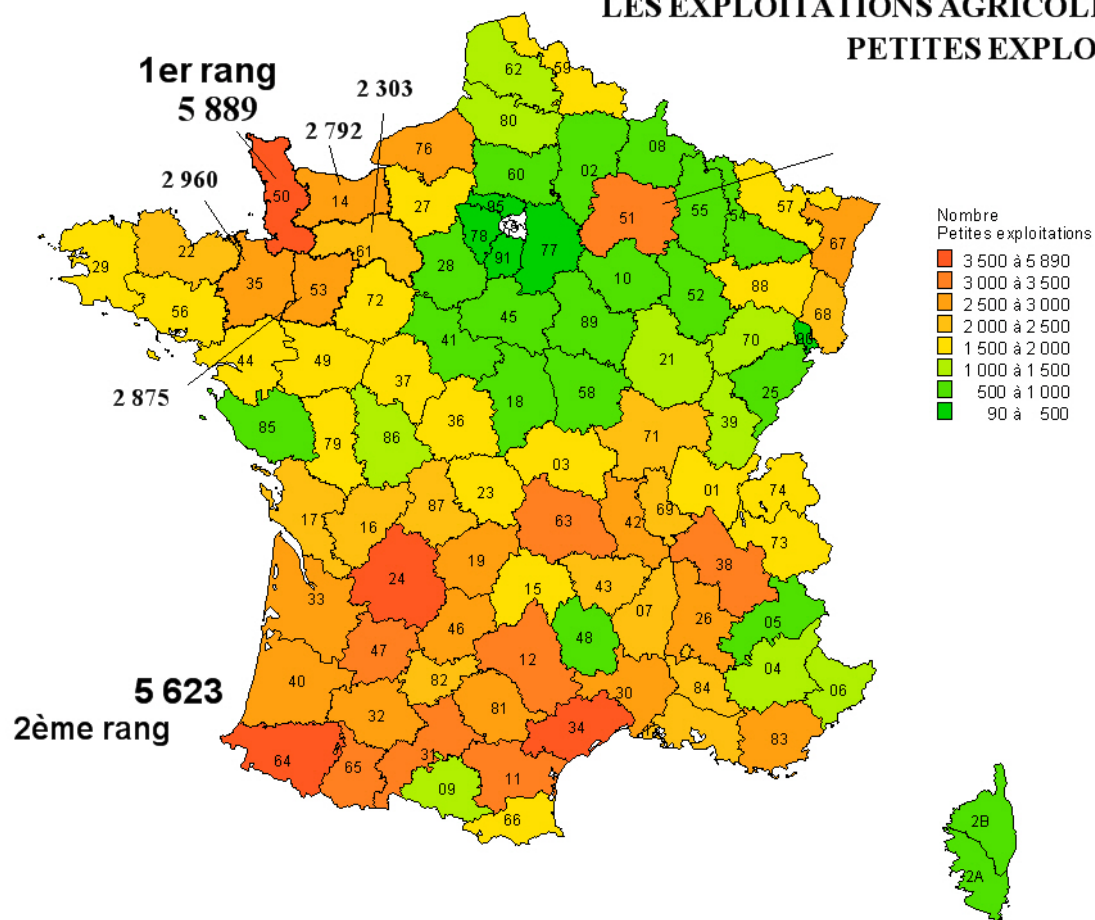
4-2 LE NOMBRE DE PETITES EXPLOITATIONS

Avec 5 889 petites exploitations recensées en 2010, le département de la Manche se classe au **1^{er} rang** national. Il précède les Pyrénées Atlantique avec 5 623 exploitations.

Le Calvados et l'Orne comptent 2 792 et 2 303 exploitations. La Mayenne et l'Ille-et-Vilaine recensent environ 2 900 petites unités.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 PETITES EXPLOITATIONS



Les petites exploitations sont bien représentées en Normandie et dans le quart sud-ouest de la France.

Elles sont rarissimes dans le Bassin-Parisien céréalier.

La surface agricole moyenne des petites exploitations est de 6,7 ha au niveau national.

Elle dépasse rarement les 10 hectares. En Corse et en Lozère toutefois, la taille moyenne de ces exploitations est de 30 ha ou plus.

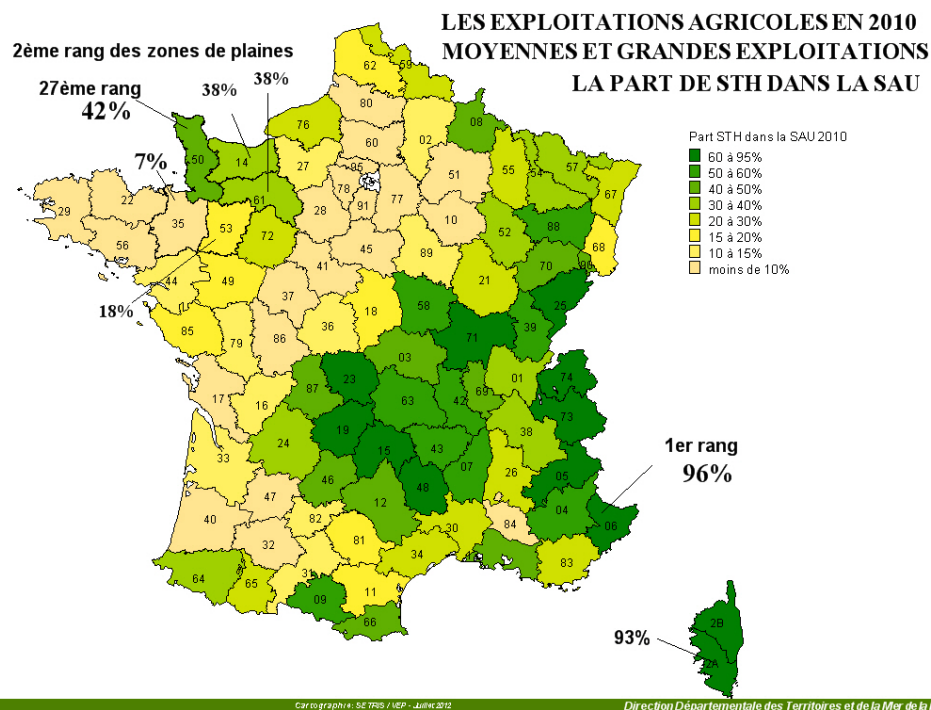
4-3 LES PRAIRIES NATURELLES

Dans les « exploitations moyennes et grandes », la prairie naturelle couvre, au niveau national, 6,6 millions d'hectares. On distingue plusieurs pôles herbagers : la Normandie moins l'Eure, le Massif central moins sa partie sud, la Lorraine, la Bourgogne, le sud de la Champagne, la Franche-Comté et le nord des Alpes.

La Manche avec 163 000 ha de Surface Toujours en Herbe (STH) est au **9^{ème} rang national**. Le département le plus herbager est la Saône-et-Loire avec 308 500 ha.



07/09/2010 Source : SSP FA/2010



3) /CN - BDCARTO © 2010 Source : SSP FA/2010

L'observation de la part de la STH dans la SAU permet de mieux apprécier le poids de l'herbe naturelle dans les systèmes d'exploitation.

Les exploitations du Massif central, du massif du Jura, de Lorraine utilisent la prairie permanente dans de fortes proportions. Les montagnes alpines, de Corse et de l'est pyrénéen, qui possèdent peu de surfaces agricoles, apparaissent, avec cet indicateur, comme des zones où la prairie naturelle est quasi exclusive.

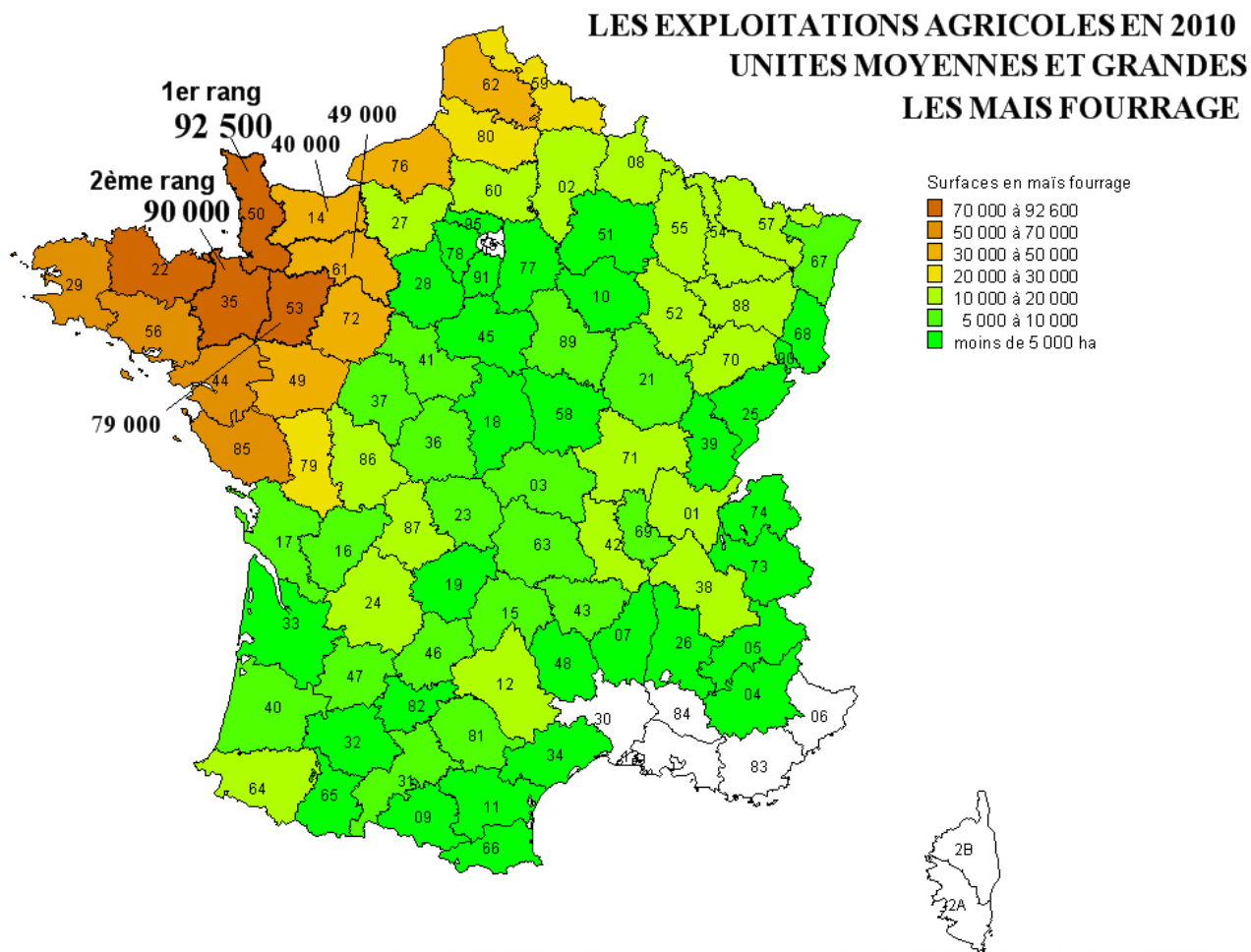
Les Alpes Maritimes sont au premier rang des départements, avec 96 % de STH dans la SAU 2010. Toutes les zones de moyennes et hautes montagnes sont concernées par de forts taux de STH.

La Manche est au **27^{ème} rang** des départements français, par contre elle se place au **2^{ème} rang** si on exclut les départements des zones montagneuses.

4-4 LE MAÏS FOURRAGE

Les exploitants de la Manche ont expérimenté le maïs fourrage au début des années 1960. Après une dizaine d'années d'expérience, la céréale prend son essor. En 2000, le département devient leader pour la surface emblavée en maïs. En 2010, il reste **leader dans cette production** avec 92 500 hectares. L'Ille-et-Vilaine s'accroche solidement à la deuxième place avec 90 000 ha.

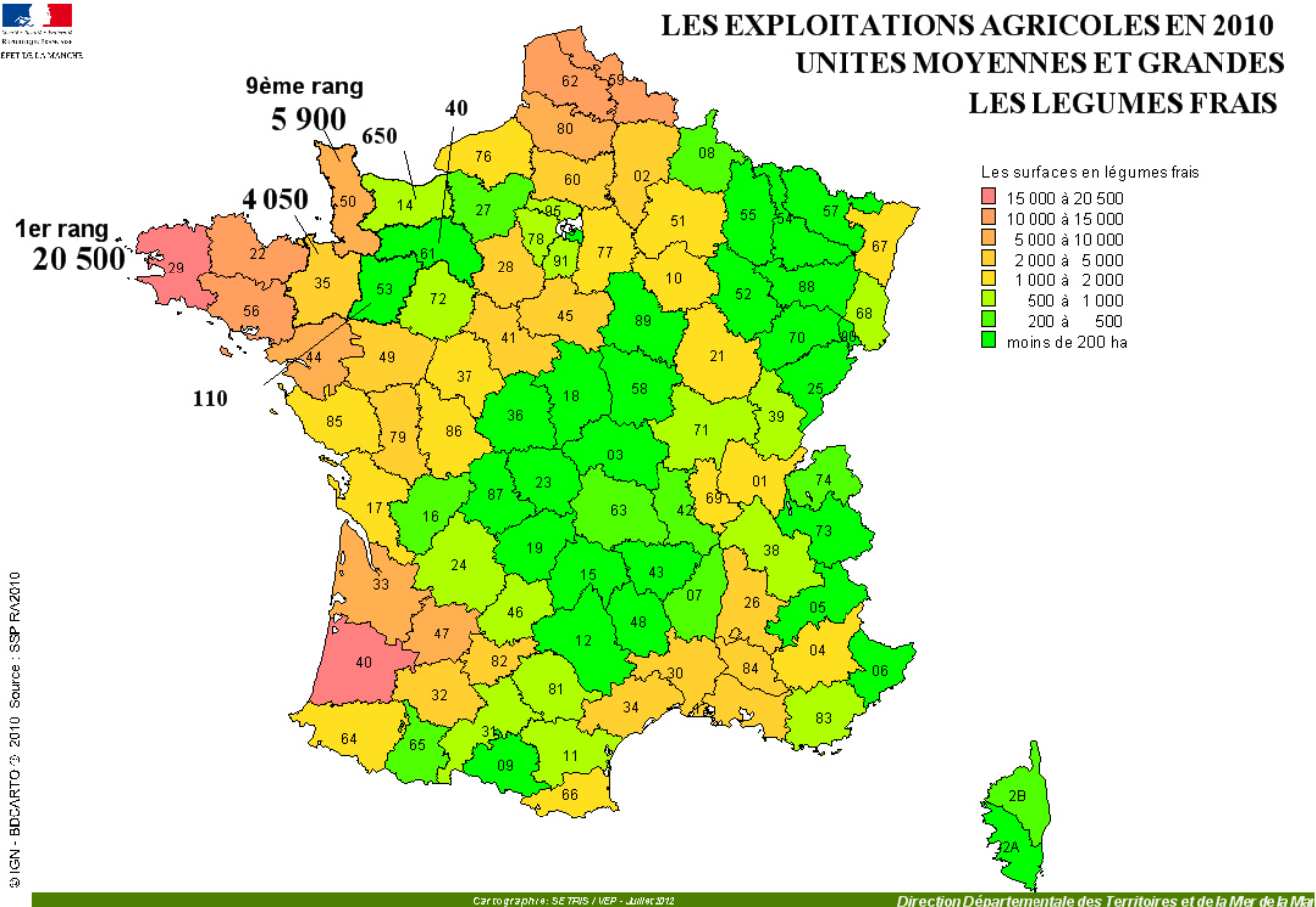
Les grands départements maïsicoles (fourrage) sont localisés dans le quart nord-ouest de la France et dans les départements de la façade maritime nord de la mer de la Manche.



4-5 LES LEGUMES FRAIS

La Manche est souvent ignorée du grand public pour sa production en légumes frais. Elle occupe pourtant les tous premiers rangs sur une demi-douzaine de légumes (poireau, navet, persil, carotte, salade, choux...) et le 9^{ème} rang pour sa surface totale en légumes.

Les grands départements sur ces productions se localisent sur trois grandes régions : la Bretagne avec la Manche, le nord de la France, l'Aquitaine. Le Finistère occupe le 1er rang. Les autres grands bassins de production s'agglomèrent le long de la Loire inférieure, du Rhône aval, du golfe du Lion, et dans les départements au sud de l'Île-de-France.

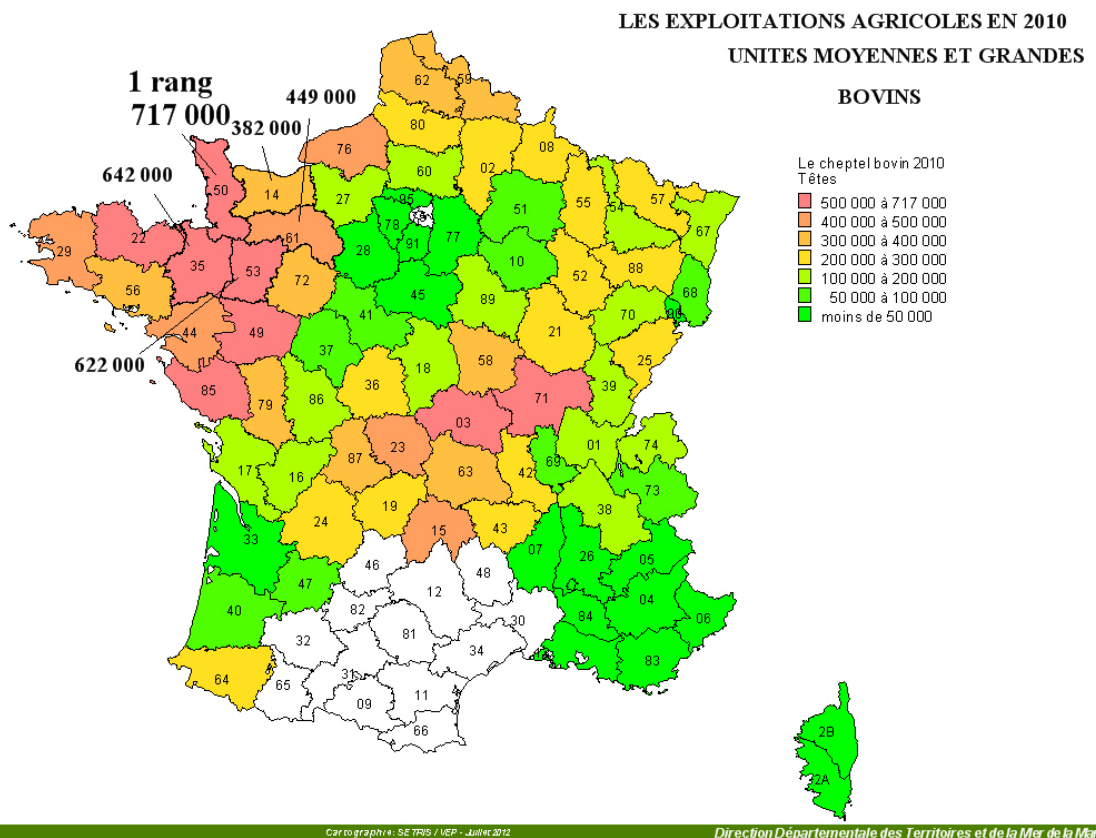


4-6 LES BOVINS (moyennes et grandes exploitations)

4-6-1 L'ensemble des bovins

La France recense 17 300 000 bovins au sein des « moyennes et grandes exploitations » (20 % du cheptel de l'Europe des 27). Les petites exploitations assurent l'élevage de 2 200 000 bovins. La Manche, terre d'élevage bovin, maintient son rang de **premier département français**, avec près de 717 000 bovins. Le département domine sur ce sujet le quart nord-ouest de l'hexagone où se localise le quart du cheptel français. Le nord du Massif-Central est le second grand pôle d'élevage bovin.

Les grandes régions céréalières de la Beauce, de la Brie, de l'Aquitaine, les Alpes, les départements des régions "Midi-Pyrénées" et "Languedoc-Roussillon" sont les zones les plus pauvres sur ces productions.



4-6-2 Les vaches laitières

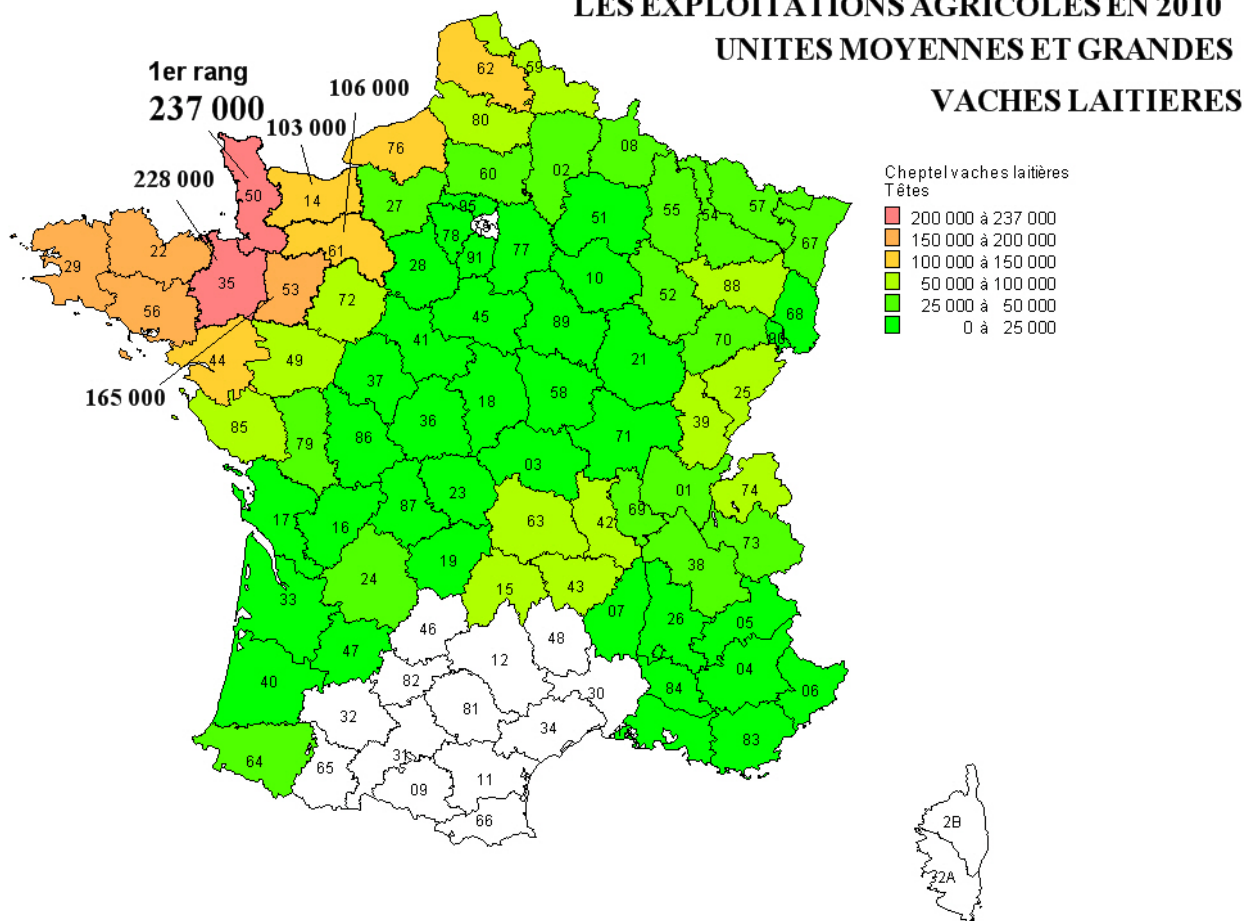
La France dispose d'un élevage laitier important. Elle détient 3 550 000 vaches à lait en 2010, soit 15% du cheptel de l'Union Européenne.

La Manche, réputée pour son lait et ses fromages, détient 6 % du troupeau national et conserve le premier rang **parmi les départements laitiers français**, avec près de 240 000 têtes. C'est plus que le cheptel hongrois et pratiquement la moitié du troupeau belge.

Le département de la Manche, avec l'Ille-et-Vilaine forment les pôles laitiers majeurs. Le cheptel se concentre préférentiellement entre Bretagne et Pas-de-Calais. 47 % du troupeau français est concentré sur 11 départements du nord-ouest et du nord.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 UNITES MOYENNES ET GRANDES VACHES LAITIÈRES

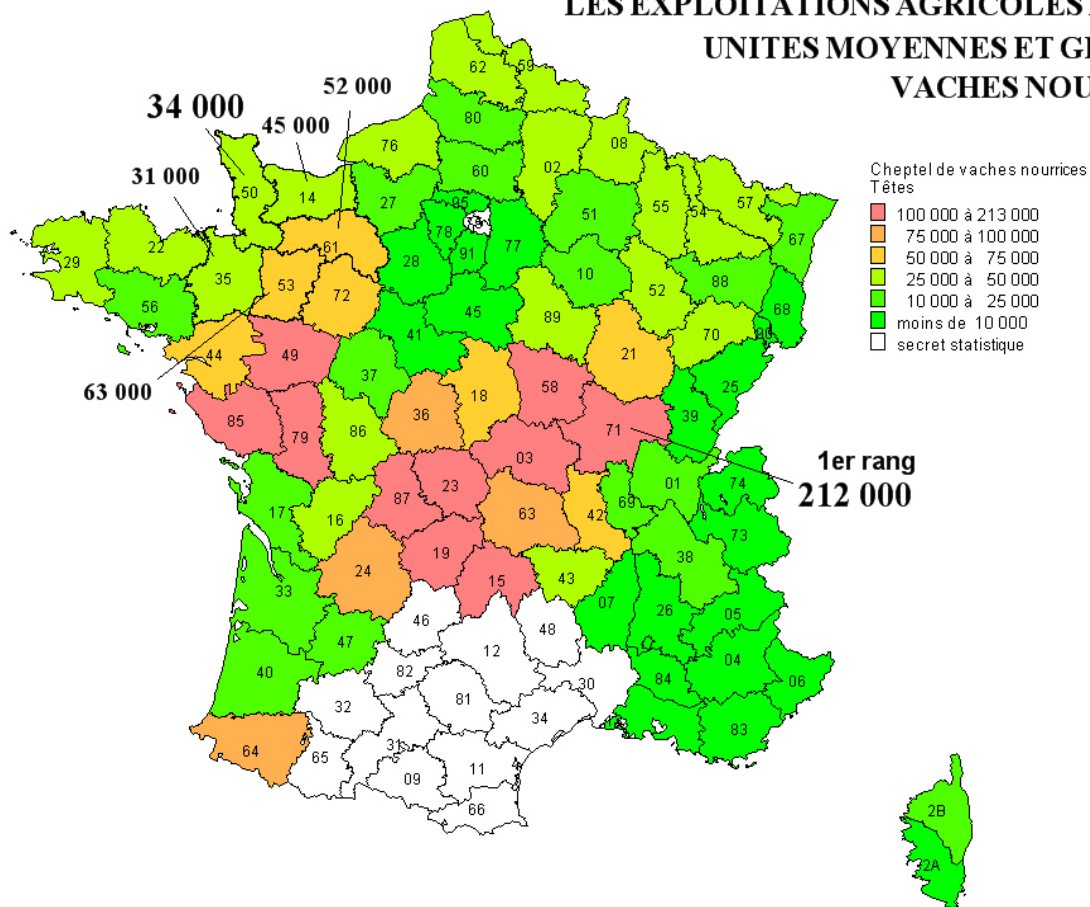


4-6-3 Les vaches nourrices

L'élevage allaitant national comprend plus de 3 335 000 vaches. Deux grands secteurs dominent cette production : la région Pays de Loire, Le Limousin, l'Auvergne et la Bourgogne. La Saône et Loire est au 1er rang avec 212 000 vaches. Les départements spécialisés rassemblent 45 % du cheptel français. La Manche avec 34 200 vaches occupe le 15^{ème} rang français.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 UNITES MOYENNES ET GRANDES VACHES NOURRICES



© IGN - BDCARTO 3 - 2010 - Source : SSP RA2010

Cartographie : SE TRIS / VEP - Juillet 2012

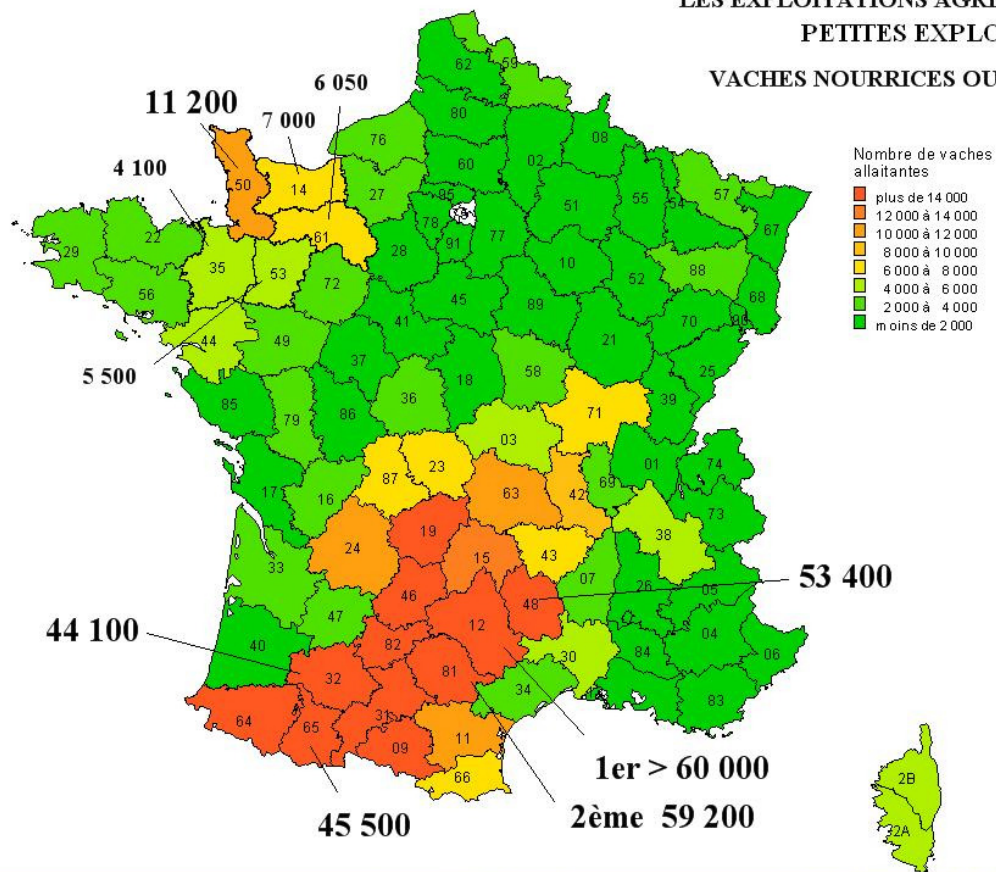
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Mayenne

4-6-4 Les vaches nourrices : petites exploitations

L'élevage allaitant est une activité importante des petites exploitations, qui détiennent près de 20 % du troupeau national de vaches. Une grande zone domine cette production au sein des petites unités. Elle couvre en partie les régions « Midi-Pyrénées » et le sud de l'Aquitaine. Les 13 premiers départements rassemblent 69 % du cheptel national. La Basse-Normandie constitue le deuxième pôle d'élevage de vaches allaitantes. La Manche avec 11 200 têtes est au **14^{ème} rang national**.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
PETITES EXPLOITATIONS
VACHES NOURRICES OU ALLAITANTE



© IGN - BDCARTO © 2010 Source : SSP RA2010

Cartographie : SE TRIS / MEP - Juillet 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

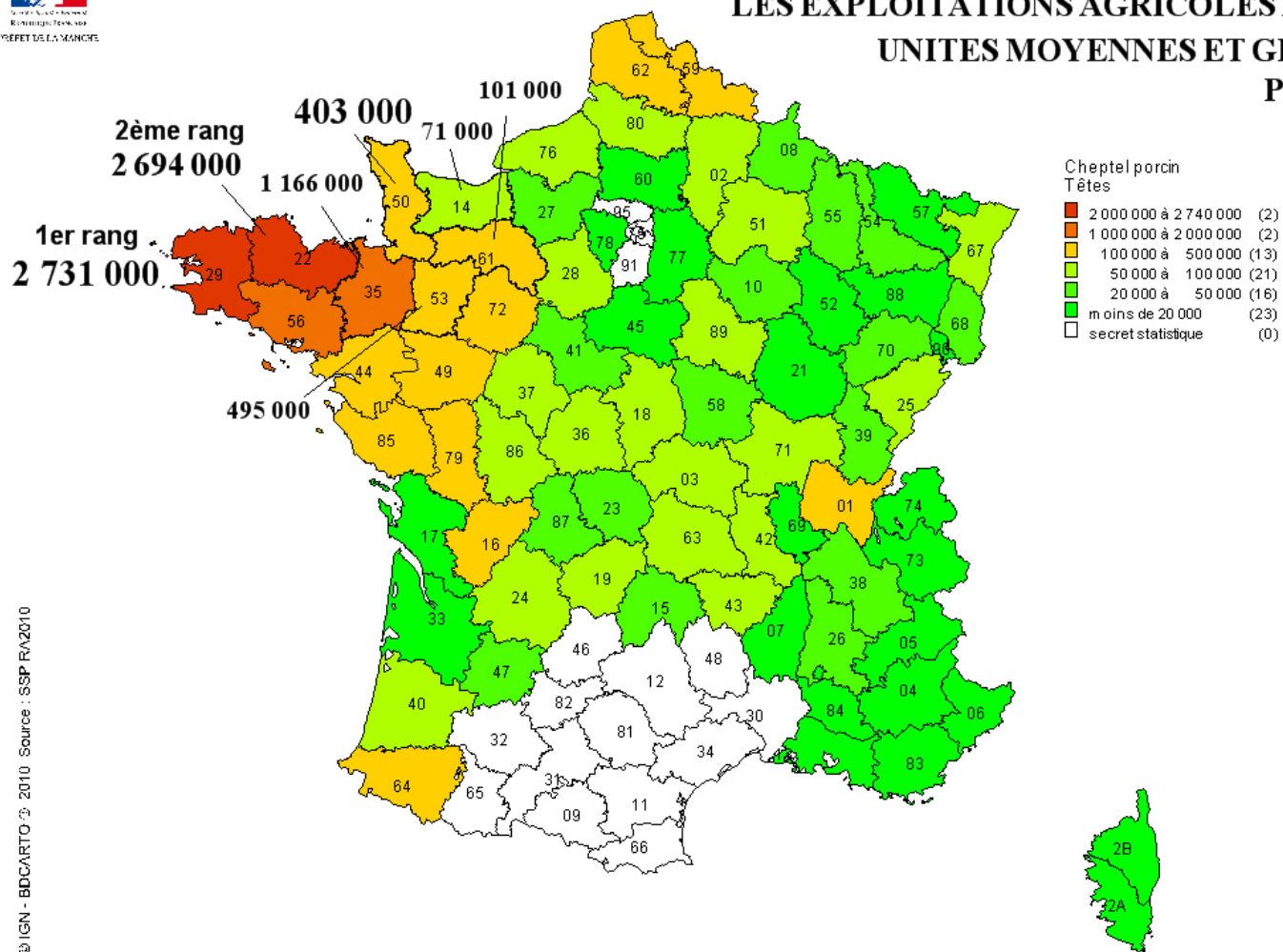
4-7 LES PORCINS (moyennes et grandes exploitations)

L'élevage porcin français est de 13,5 millions de têtes au passage des enquêteurs au recensement 2010. La Bretagne est la « **Région Porcine** ». Elle détient fin 2010, 3,5 millions de porcs, soit le quart de l'effectif national. Si on étend la zone aux départements limitrophes du grand nord-ouest (11 départements) on y recense 74 % du cheptel français. La part de truies mères est du même ordre.

Le Finistère est au premier rang, talonné par les Côtes d'Armor, avec environ 2 700 000 porcs chacun. La Manche avec 403 000 porcs et 34 300 truies occupe le 6^{ème} rang derrière la Mayenne.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 UNITES MOYENNES ET GRANDES PORCINS



4-8 LES VOLAILLES (moyennes et grandes exploitations)

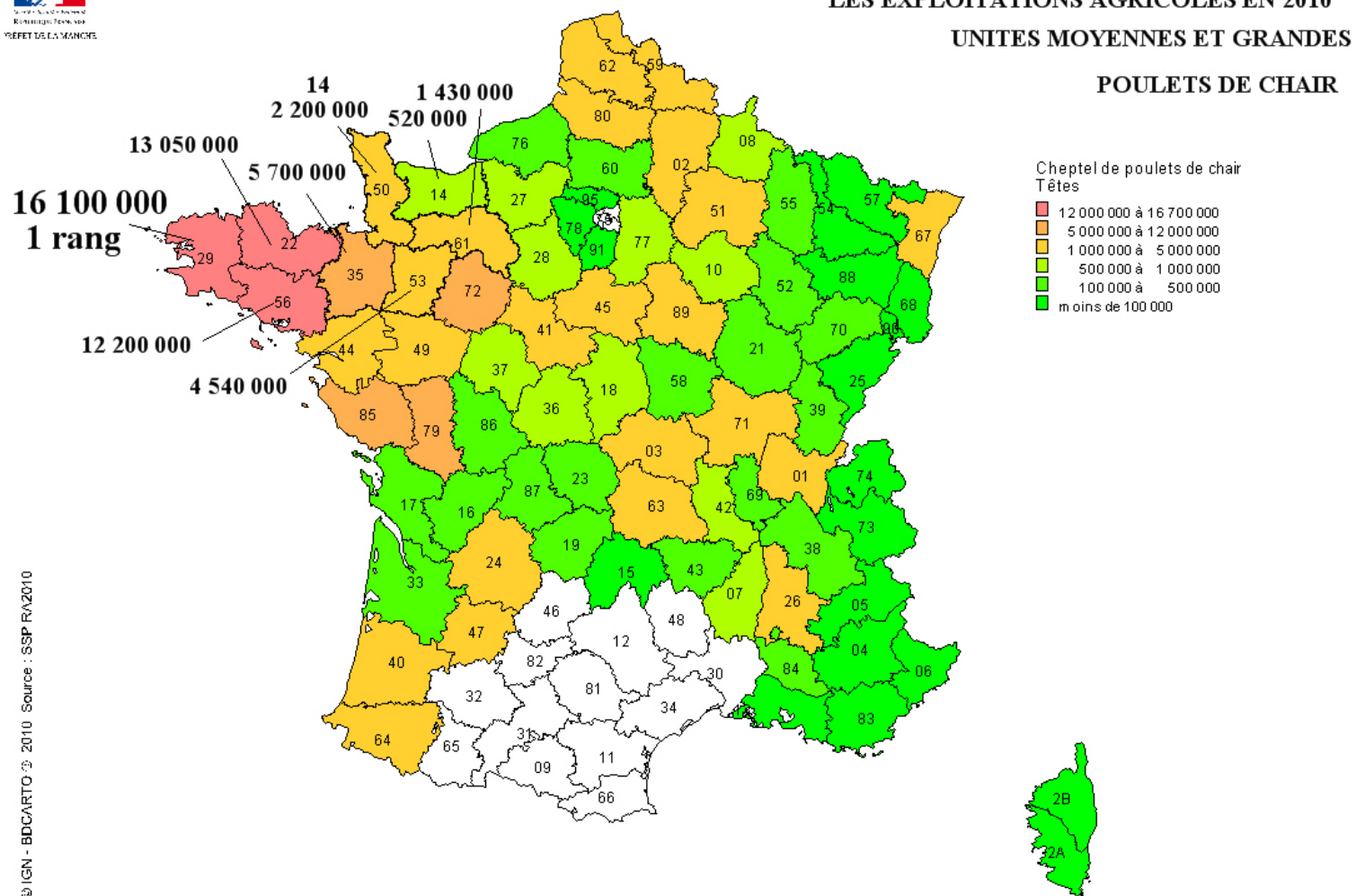
L'élevage avicole est lui aussi concentré sur la Bretagne et les départements du nord-ouest. Plusieurs départements du nord, du centre et du sud-ouest de la France ont aussi des activités importantes dans ce domaine. La Bretagne avec 23 millions de poulets de chair élève, en 2010, 23 % des poulets français. Si on élargit la zone aux départements limitrophes du grand nord-ouest (11 départements) on rassemble 63 % du cheptel français.

Sur cette production, le Finistère est au premier rang en 2010 avec 16 millions de têtes, devant les Côtes d'Armor, avec 13 millions de têtes. La Manche avec 2,2 millions de poulets assure une 14^{ème} place derrière le département de L'Yonne.

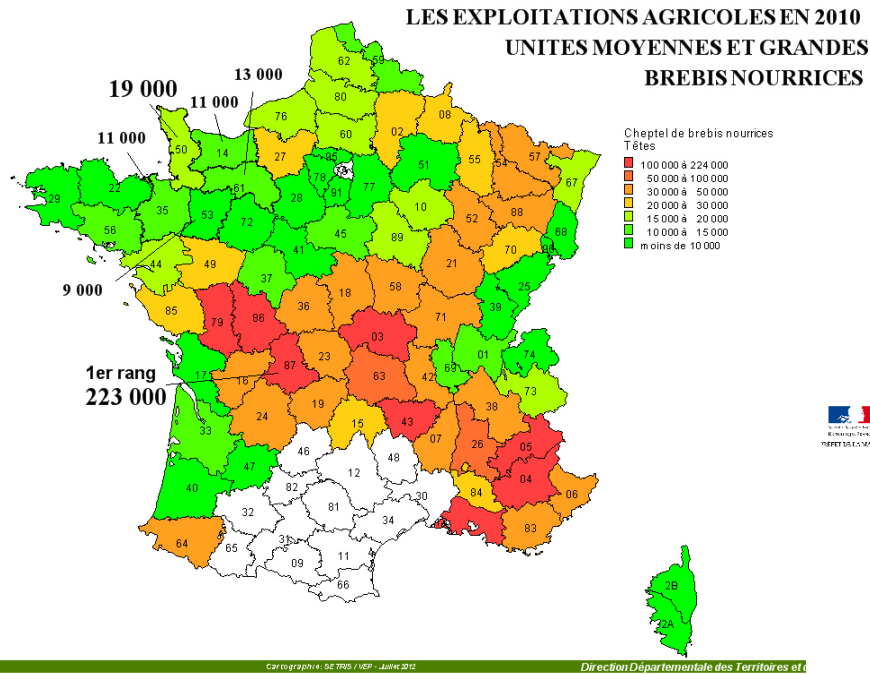


PRÉFET DE LA MANCHE

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 UNITES MOYENNES ET GRANDES POULETS DE CHAIR



4-9 LES OVINS

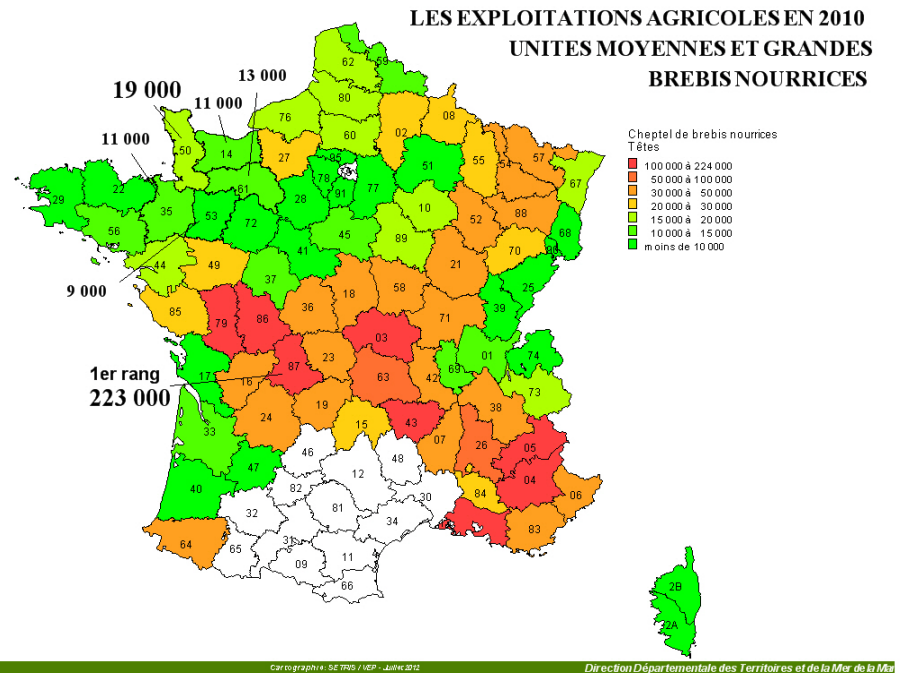


© IGN - BDCARTO 2 2010 Sources : SSP FIV2010

4-9-1 Les ovins : moyennes et grandes exploitations

L'élevage ovin français des moyennes et grandes exploitations totalise 2 707 000 brebis mères. L'élevage « professionnel » ovins est l'apanage de départements des régions Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Champagne-Ardenne.

La Manche avec 19 000 brebis occupe la 41^{ème} place.



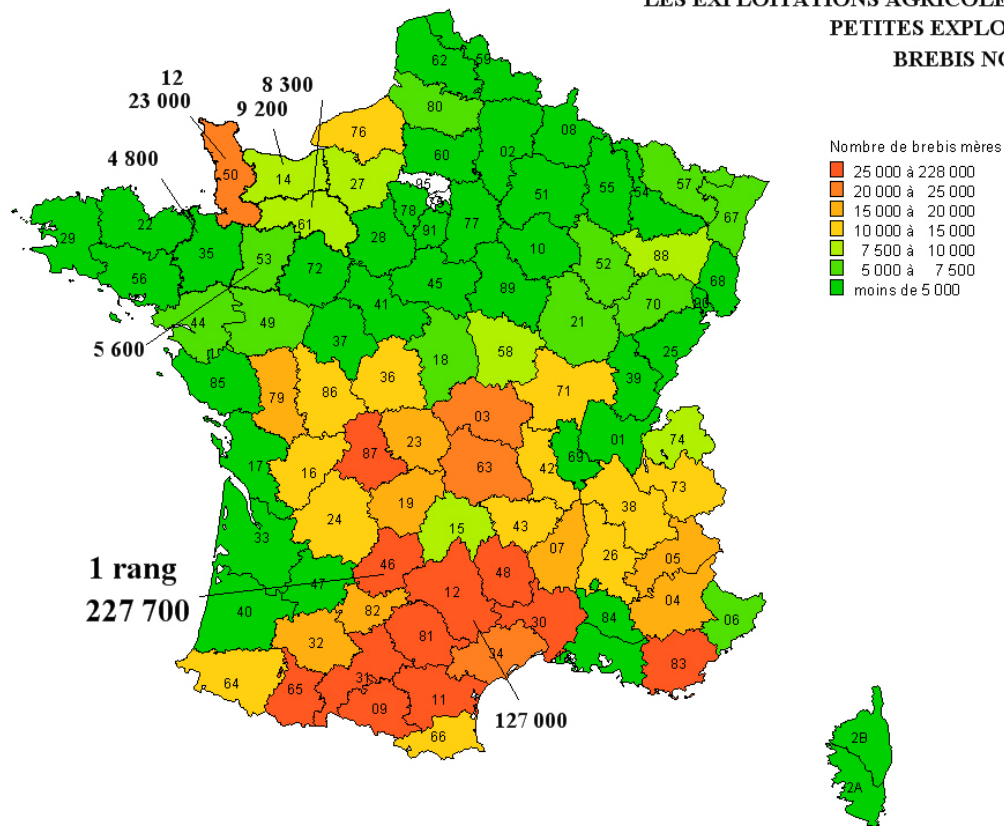
© IGN - BDCARTO 2 2010 Sources : SSP FIV2010

4-9-2 Les ovins : petites exploitations

L'élevage ovin est une activité largement répandue dans les petites exploitations, qui détiennent près de 37 % du troupeau national de brebis nourrices. Une grande région spécialisée se dessine sur cette production au sein des petites unités, elle ne croise que très partiellement la zone de production des moyennes et grandes exploitations. La production se localise tout particulièrement sur les régions « Midi-Pyrénées », une partie du Limousin et de l'Auvergne et déborde sur les départements de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La Manche fait figure d'exception dans la moitié nord de la France, où elle est leader sur cette production. Avec 23 000 brebis recensées en 2010, la Manche est au **12^{ème} rang national**, juste derrière le Gard.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 PETITES EXPLOITATIONS BREBIS NOURRICES



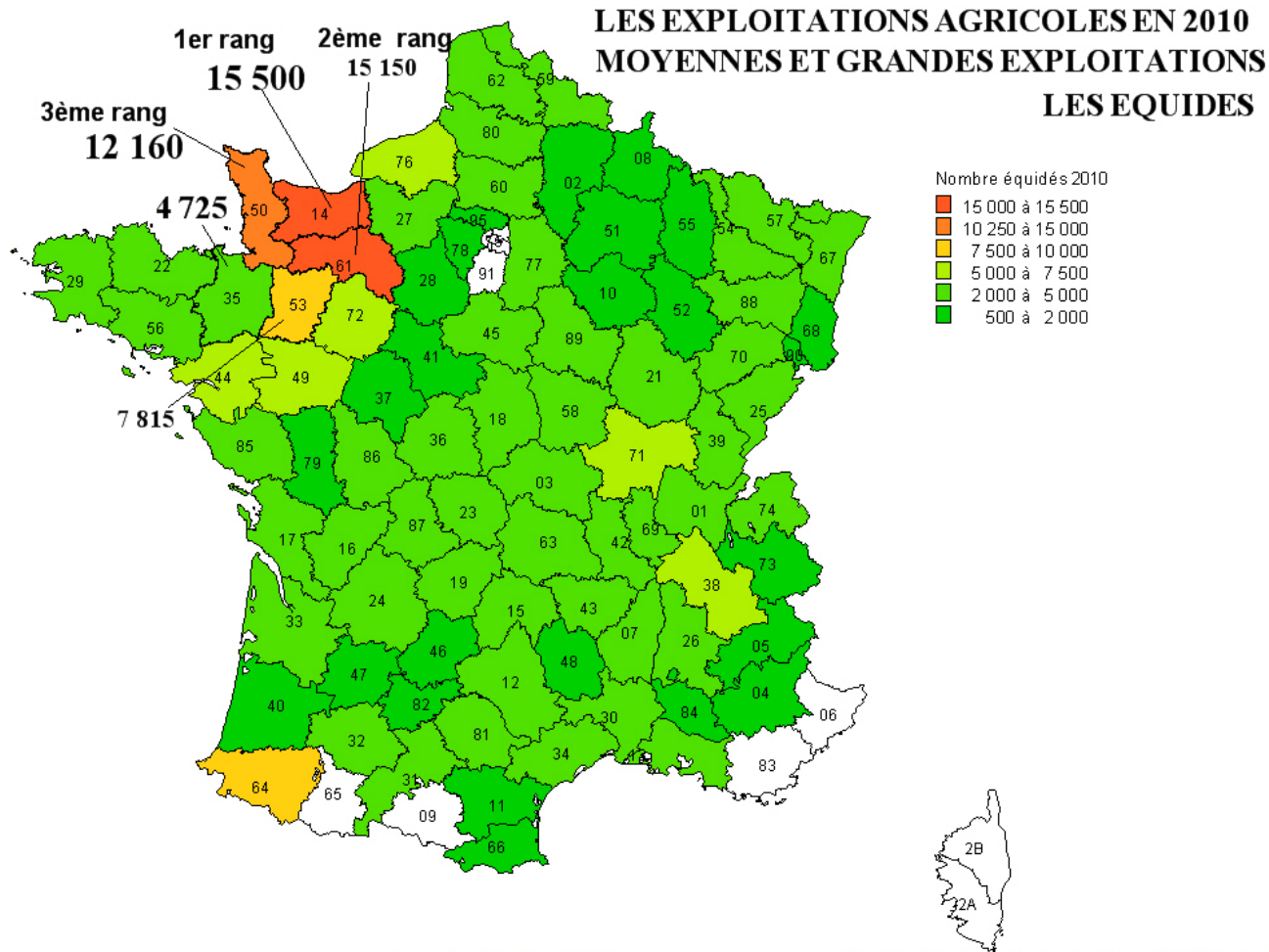
© IGN - BDCARTO 2010 - Source : SSP FAZ2010

Cartographie : SETRIS / NEP - Juillet 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

4-10 LES EQUIDES

4-10-1 Les équidés dans les moyennes et grandes exploitations



L'élevage équin français des moyennes et grandes exploitations totalise 286 000 animaux. L'élevage « professionnel » des chevaux et autres équins est « la spécialité de la Basse-Normandie ». Les 3 départements bas-normands détiennent plus de 43 000 équidés soit 8 % du total national, au sein de 2 250 exploitations moyennes ou grandes. 27 % du cheptel français est concentré sur la Basse-Normandie et les départements limitrophes ou voisins.

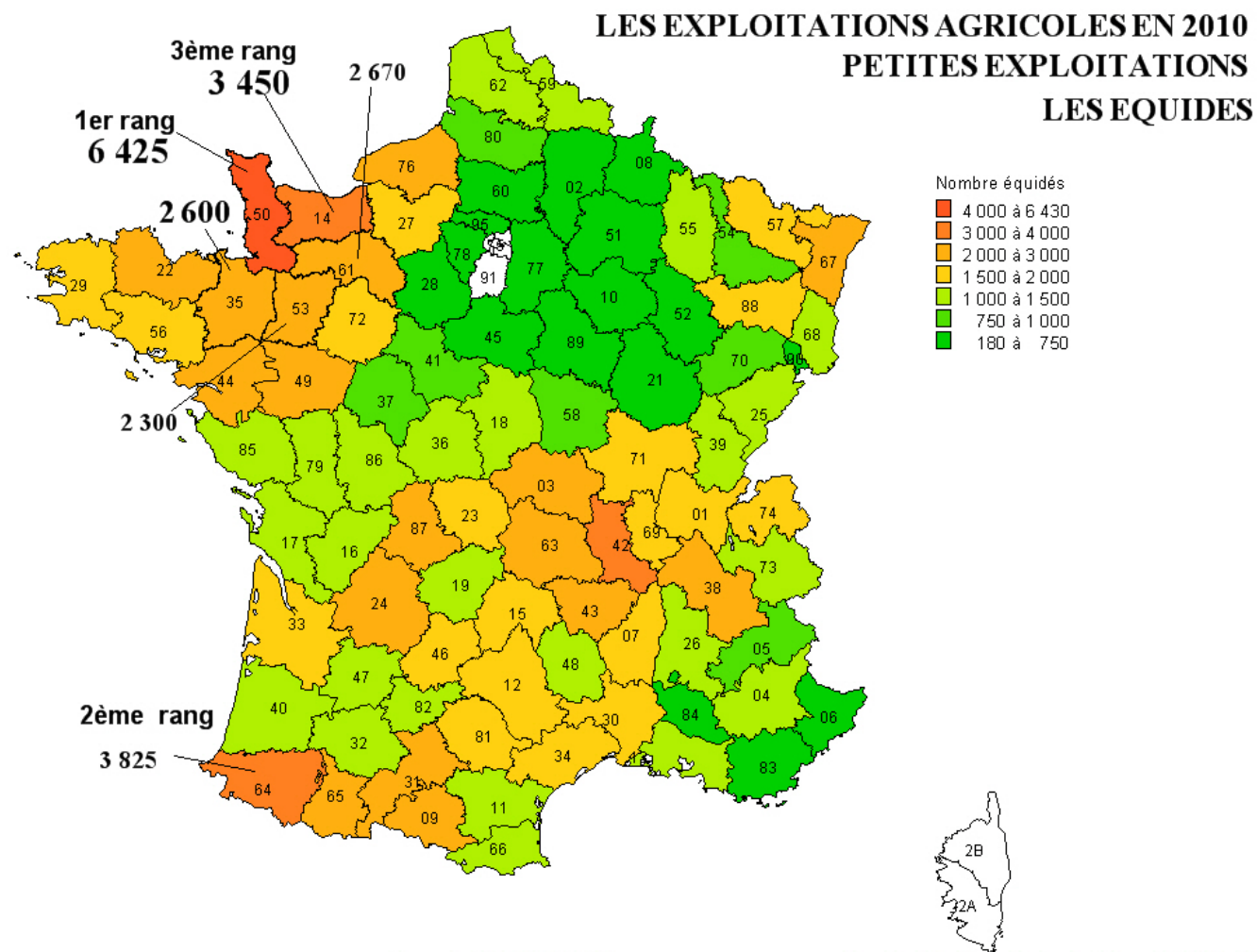
La Manche est au **3^{ème} rang national**, derrière ses voisins de la région bas-normande.

4-10-2 Les équidés dans les petites exploitations

L'élevage équin est une activité largement répandue dans les petites exploitations, qui détiennent près de 32 % des équidés français. Trois grandes zones se distinguent dans cet élevage :

- le nord-ouest avec la Manche comme pôle majeur d'élevage,
- le Massif central, la région Rhône-Alpes, les Pyrénées,
- l'Alsace du nord et la Lorraine voisine

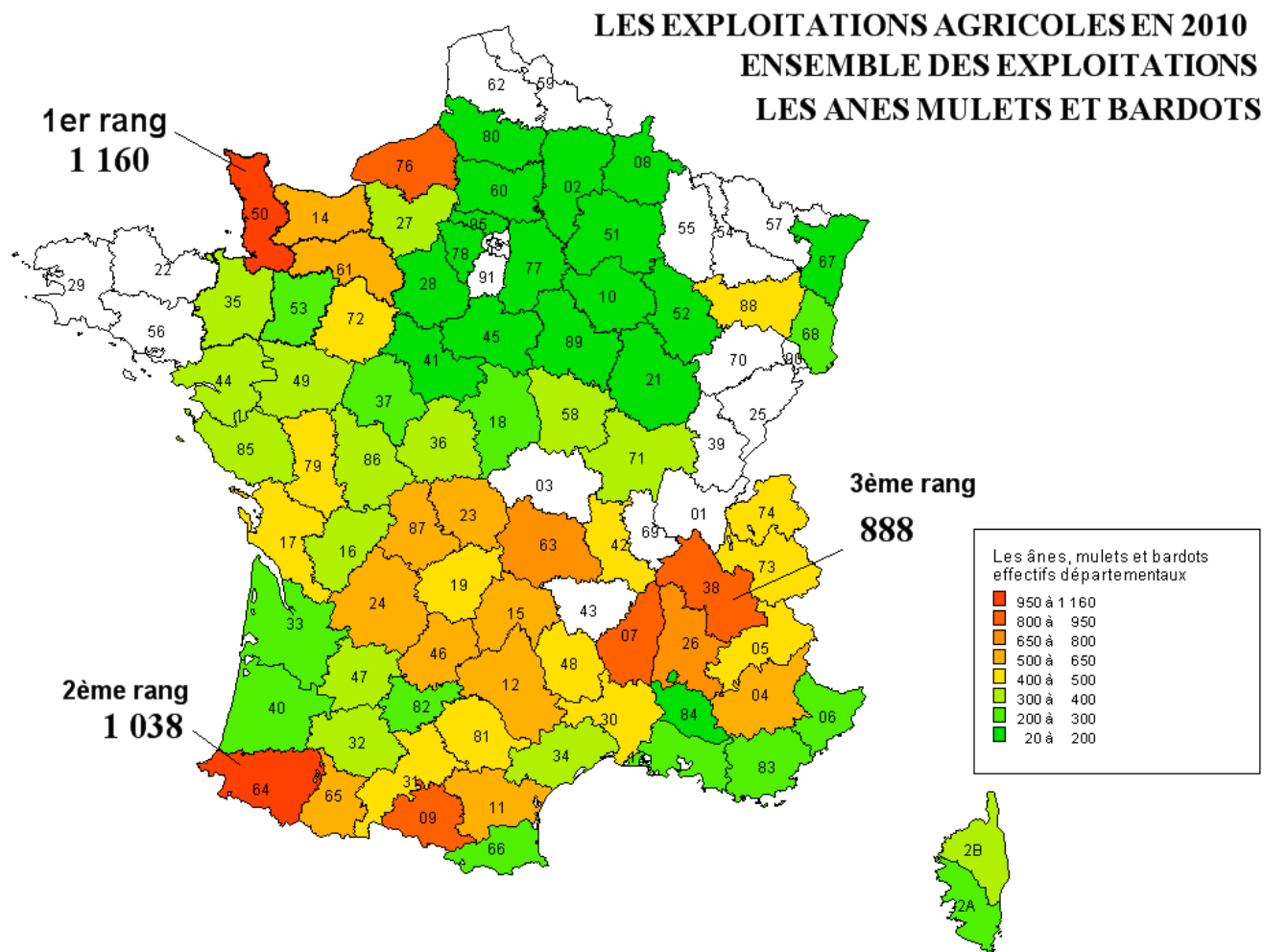
La Manche est le **premier département**, avec 6 425 équidés recensés en 2010. Au deuxième rang on trouve les Pyrénées-Atlantiques, avec 3 825 animaux.



4-10-3 Les ânes muets et bardots toutes exploitations

L'élevage des ânes (muets et bardots) est la spécialité du département de la Manche. Sa suprématie en la matière était évidente en 2000, avec la détention de 7 % du cheptel national. Depuis, alors que les effectifs nationaux progressent, ceux de la Manche reculent, et en 2010, ils ne représentent plus que 4 % du troupeau français (métropole). Les Pyrénées-Atlantiques talonnent le leader avec 1 038 animaux.

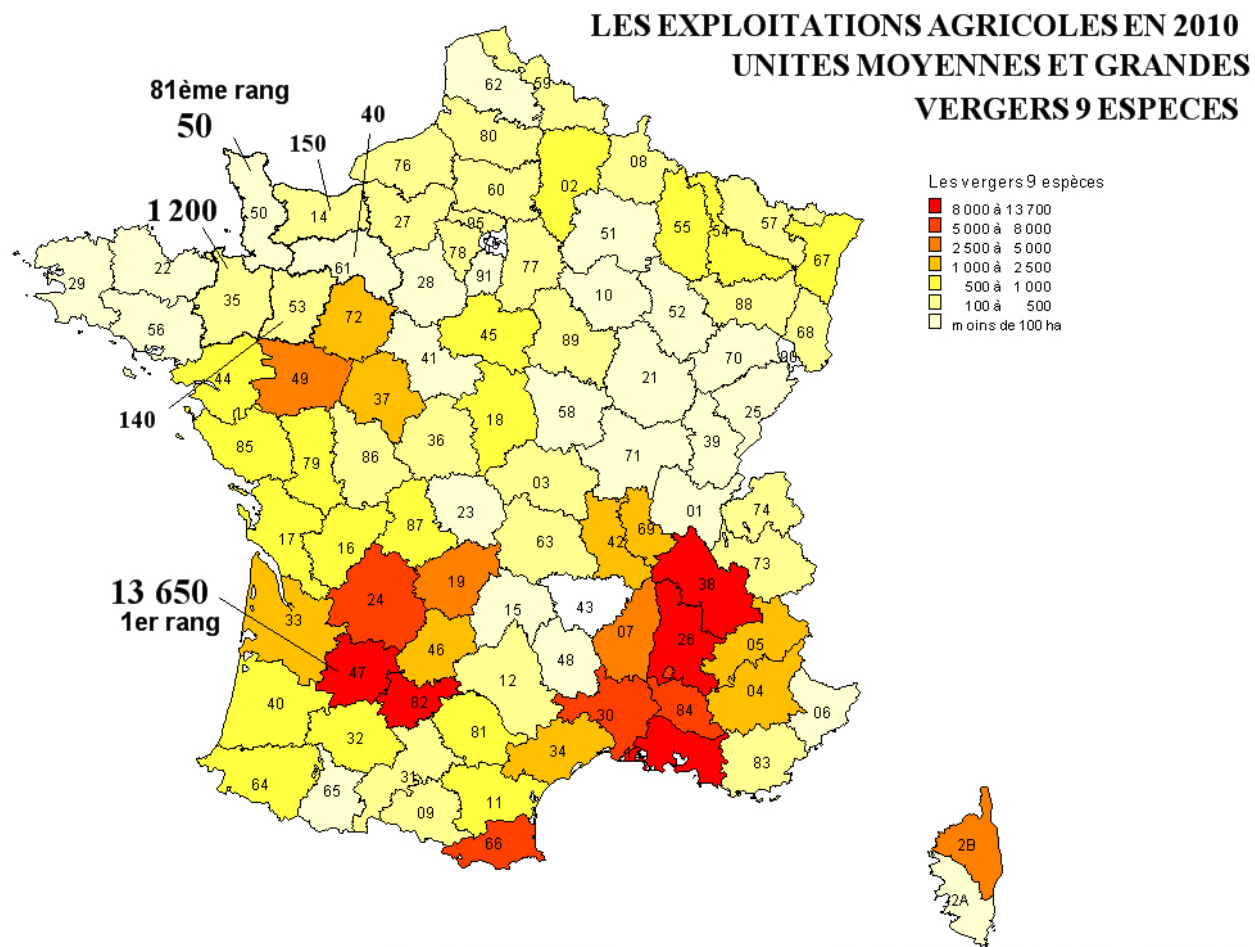
L'âne est plus particulièrement présent en Normandie (moins l'Eure), dans les Pyrénées, dans les Alpes du Nord, le Massif Central et le Poitou. L'âne est absent de la Bretagne, du Nord, de la Lorraine et du Jura.



©IGN - BDCARTO © 2010 Source : SSP RA2010

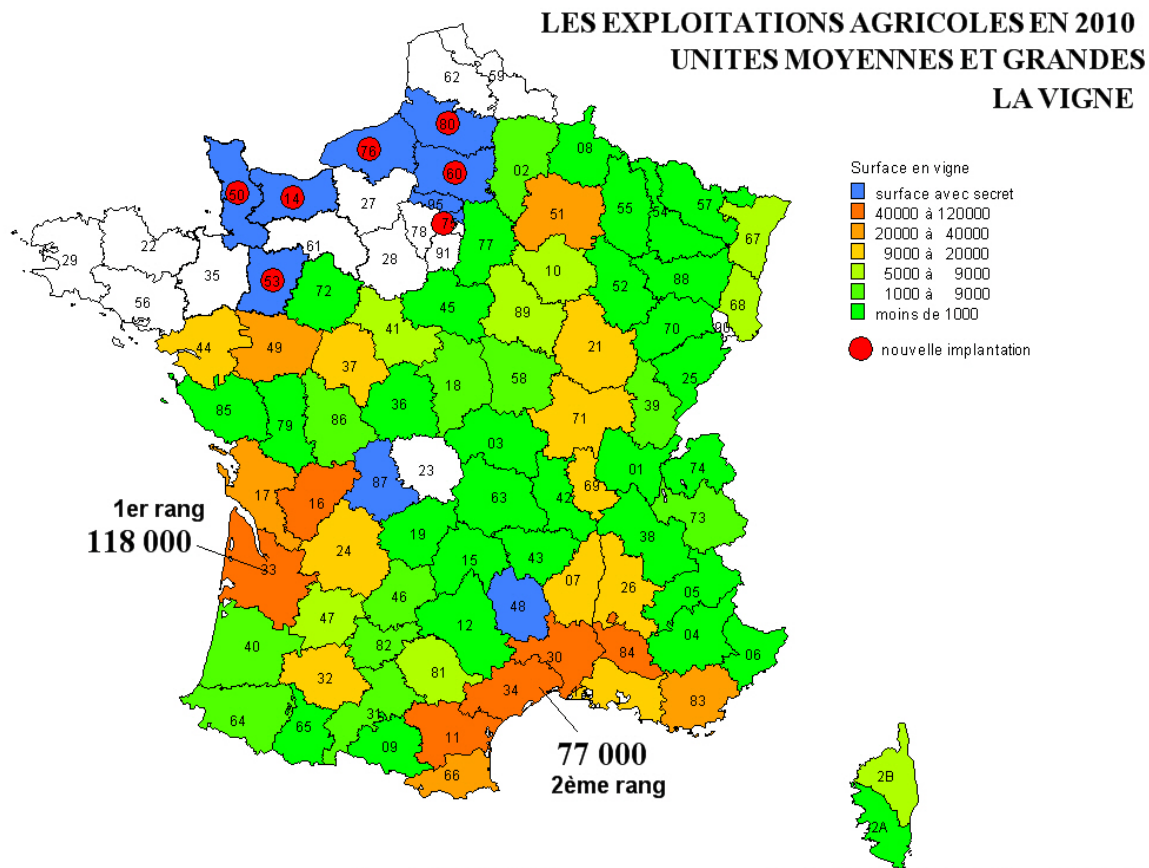
4-11 LES VERGERS (moyennes et grandes exploitations)

Les vergers de fruits de consommations sont quasiment absents du nord de la France si on excepte la basse vallée de la Loire. La Manche qui n'a pas le climat idéal sur ce plan se classe au 81^{ème} rang national.



4-12 LA VIGNE (moyennes et grandes exploitations)

La vigne occupait 73 hectares dans la Manche au recensement de 1955 (essentiellement dans l'Avranchin). Elle avait disparu du paysage au recensement de 1970. En 2010, les pieds de vignes réapparaissent sous le soleil manchois. Le ou les sièges d'exploitation se situent dans le sud du département.



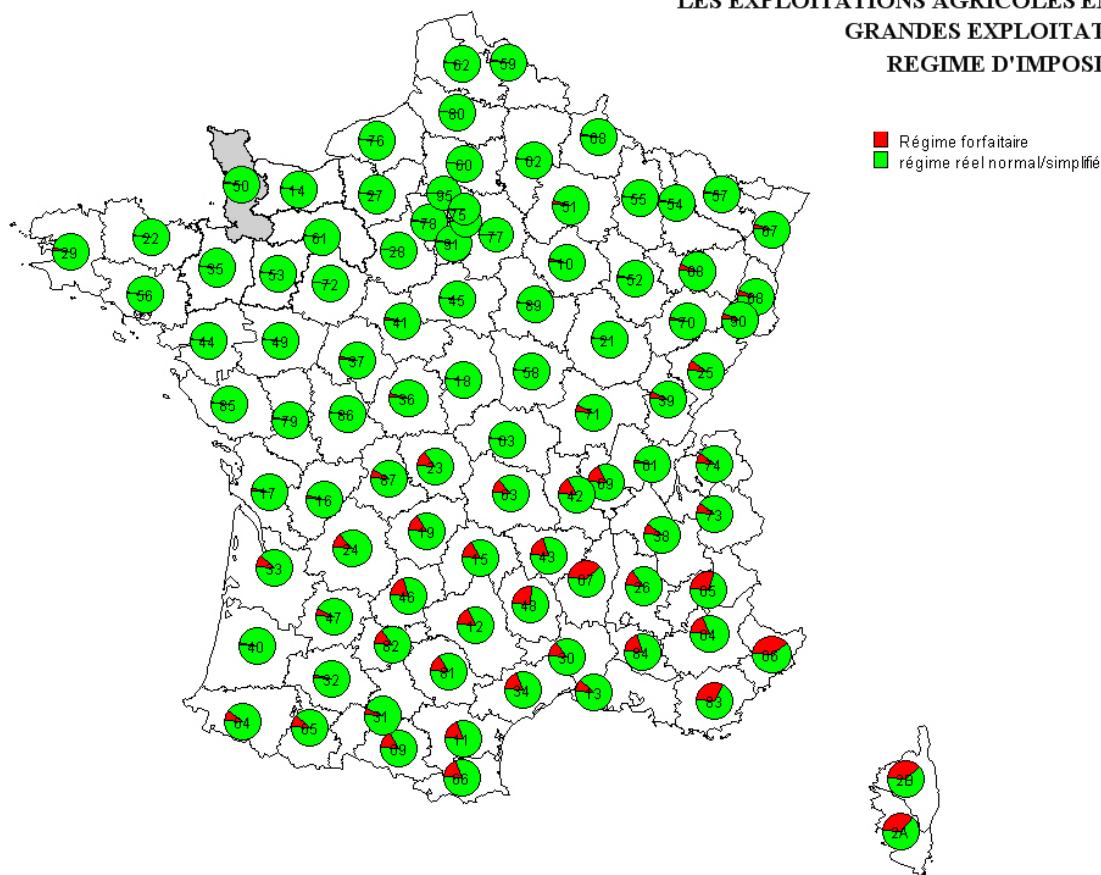
La Normandie, la Picardie voient réapparaître cette production. Peut-être les signes du réchauffement climatique ?

4-13 LE REGIME FISCAL

Le régime du « forfait collectif » s'applique aux exploitants agricoles dont le niveau de chiffre d'affaires ne dépasse pas 76 300 euros, n'ayant pas une activité de « professionnel de la viande » et n'ayant pas opté pour un autre régime. Les bénéficiaires agricoles forfaitaires sont évalués chaque année, par département, de la façon suivante :

- **pour les cultures générales** : en appliquant, par région agricole, un barème moyen fixé pour chaque catégorie d'exploitation en fonction de son revenu cadastral moyen à l'hectare.
- **pour les productions spécialisées** (cultures maraîchères, légumières, florales, aviculture, élevages...) : en appliquant un barème moyen fixé pour chaque type de production en fonction de la surface ou du nombre d'unités vendues au cours de l'année.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
GRANDES EXPLOITATIONS
REGIME D'IMPOSITION



Le régime des « bénéfices réels » s'applique aux exploitations dont le niveau de chiffre d'affaires dépasse certaines limites (76 000€ à 350 000€ : simplifié, au-delà de 350 000 € normal), ou ayant opté pour ce régime. Dans le **régime normal**, le bénéfice agricole imposable est calculé en apportant au montant des chiffres d'affaires des corrections tenant compte des règles fiscales spécifiques à l'agriculture. Ce régime comporte l'obligation de tenir une comptabilité complète, l'établissement d'une déclaration spéciale et d'un tableau de « détermination du résultat fiscal ». Dans le **régime simplifié**, le bénéfice imposable est déterminé selon les mêmes principes que ceux du réel normal, avec des règles simplifiées sur un certain nombre de points, notamment l'évaluation des stocks. Ce régime, également appelé « mini-réel », impose la tenue d'une comptabilité et l'établissement d'une déclaration spéciale, mais ces obligations sont allégées par rapport à celles du réel normal.

4-13-1 Les grandes exploitations

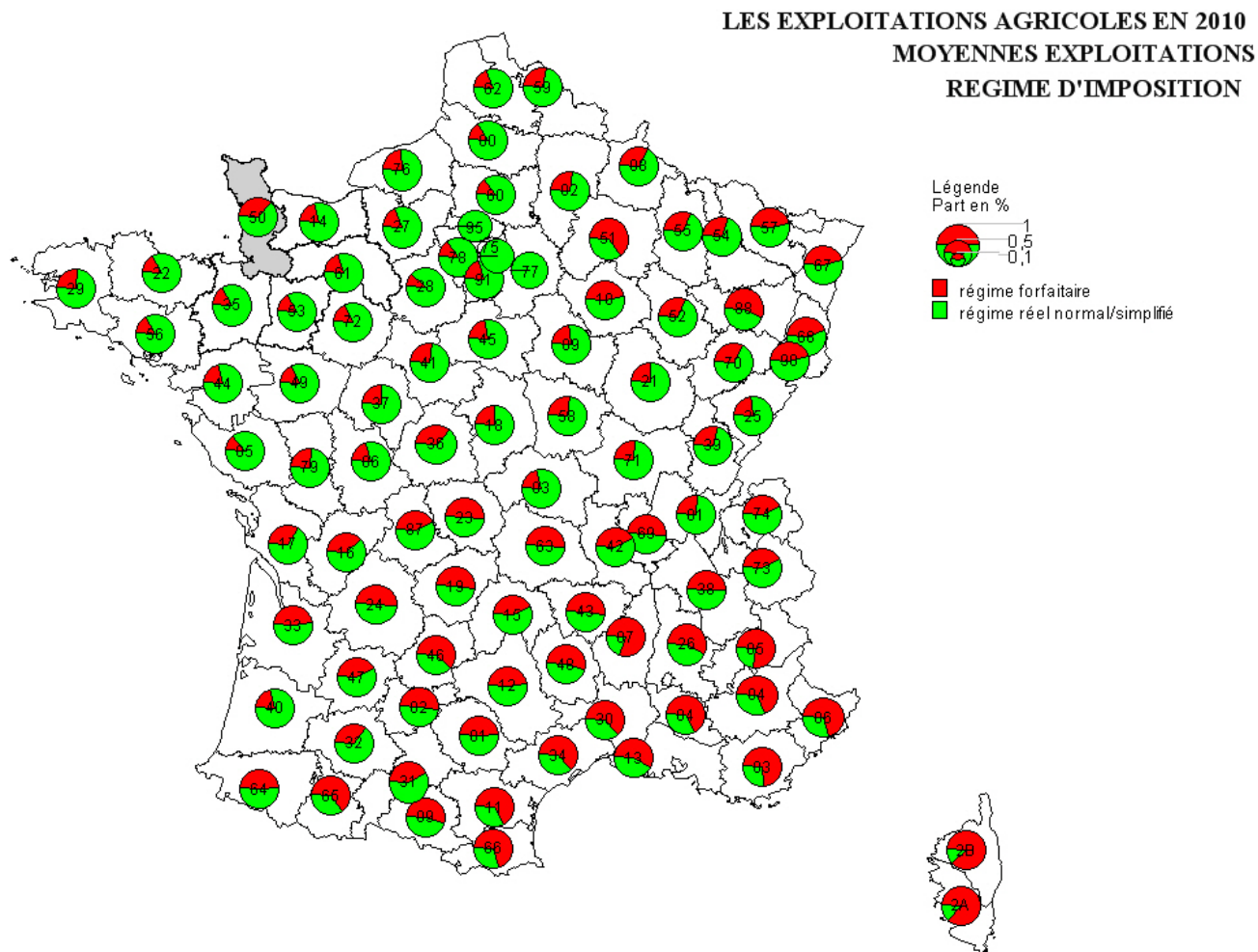
En matière fiscale, les « grandes exploitations », compte tenu de leurs chiffres d'affaires, sont dans une grande majorité de cas soumises aux régimes des bénéfices réels, soit 97 % des unités manchoises.

Dans les régions céréalières, il atteint souvent 99 % Dans les zones de montagne et l'ensemble de la France méridionale il est de l'ordre de 70 %.

4-13-2 Les exploitations moyennes

Dans les « moyennes exploitations », l'application des bénéfices réels est moins systématique, compte tenu de chiffres d'affaires plus modestes. Il est de 59 % sur l'ensemble du territoire.

Dans la Manche, le taux d'affiliation aux régimes réels est de 61 %, valeur la plus faible des départements du nord-ouest. Dans la moitié sud de la France et le quart nord-est, les taux sont en moyenne de 40 %.



4-13-3 Les petites exploitations

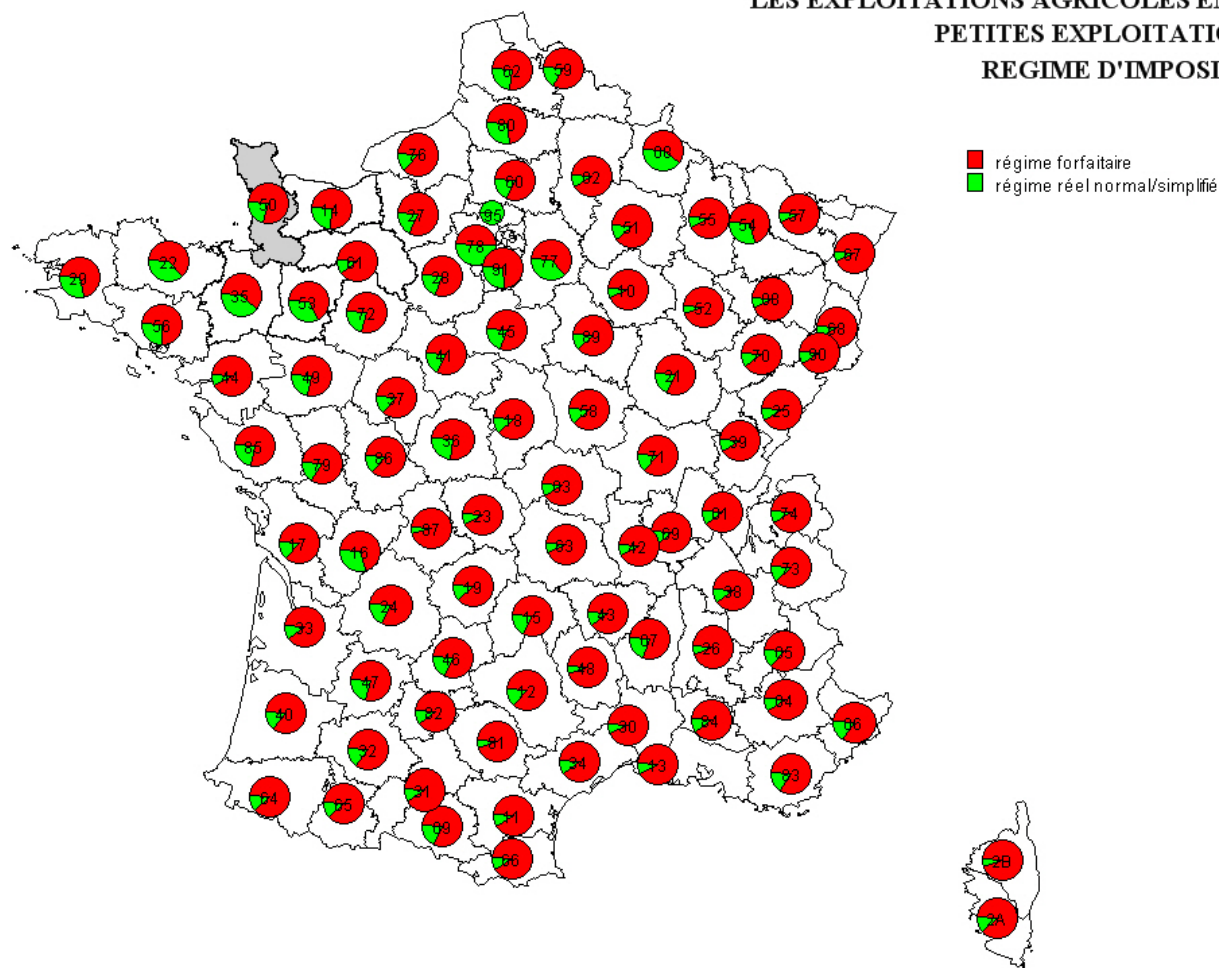
Enfin dans les «petites exploitations», l'application du régime fiscal forfaitaire est quasi-systématique, compte tenu des petits chiffres d'affaires dégagés. Il s'applique dans 82 % des petites exploitation. Dans la moitié sud et le nord-est le taux est en moyenne de 88 %.

Dans la Manche, le taux d'affiliation aux régimes forfaitaires est utilisé dans 5 081 exploitations, soit 86 %, des petites unités.

Au total 5 924 exploitations sont soumises au régime forfaitaire sur un total de 11 328 unités.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 PETITES EXPLOITATIONS RÉGIME D'IMPOSITION



© IGN - BDCARTO 3 - 2010 - Source : SSP RA/2010

Cartographie : SE TRIS / VEP - Juillet 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

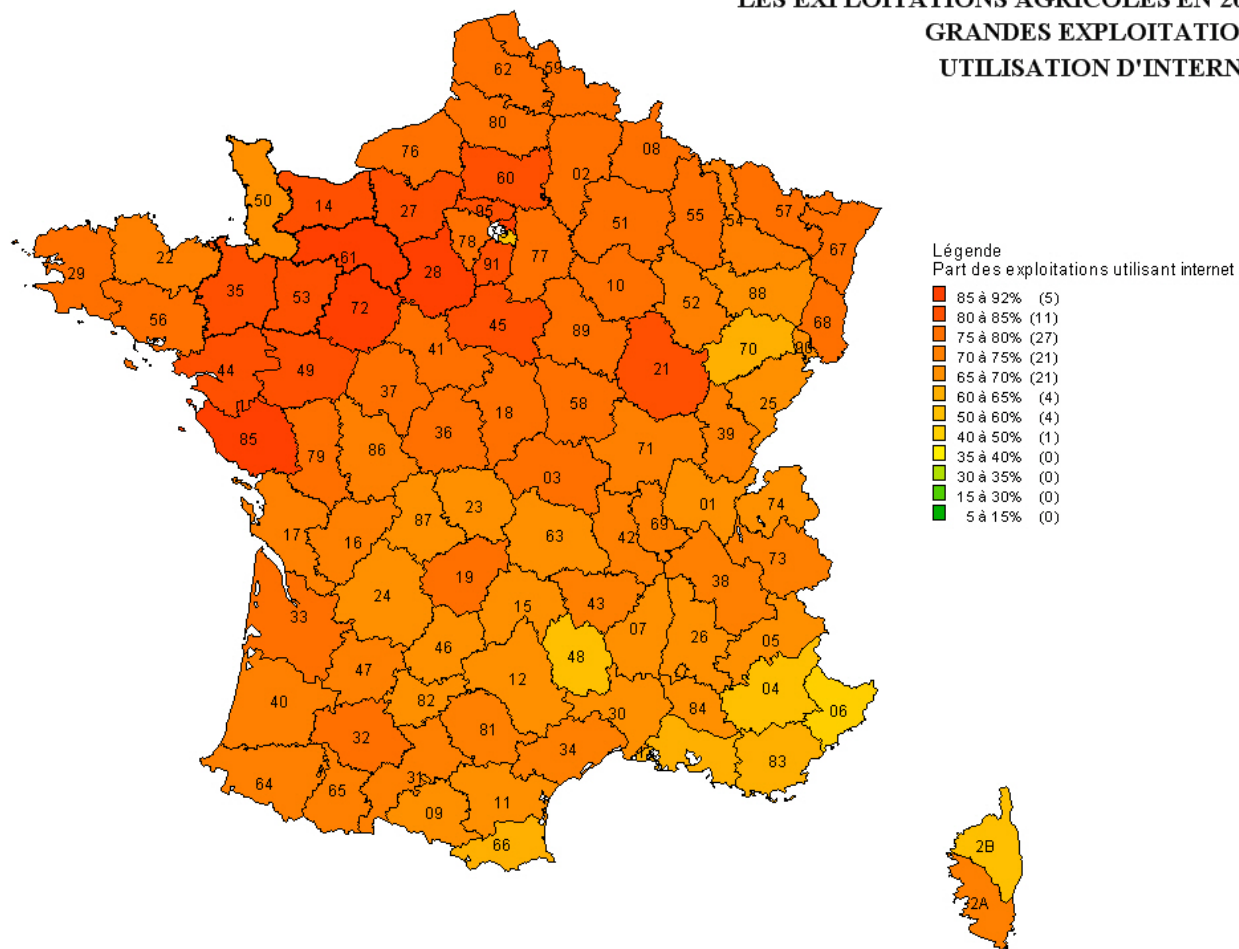
4-14 L'USAGE D'INTERNET

L'usage d'internet, pour les besoins de l'exploitation, *directement par une personne appartenant à la main-d'œuvre de l'exploitation : main-d'œuvre familiale, salariée ou occasionnelle*, est maintenant largement répandu.

Le taux moyen national d'utilisation est de 74 % dans les grandes exploitations. Dans la Manche il est de 68 %. Les départements du quart nord-ouest, hormis la Bretagne et la Manche, ont les taux d'utilisation les plus forts (plus de 80 %).



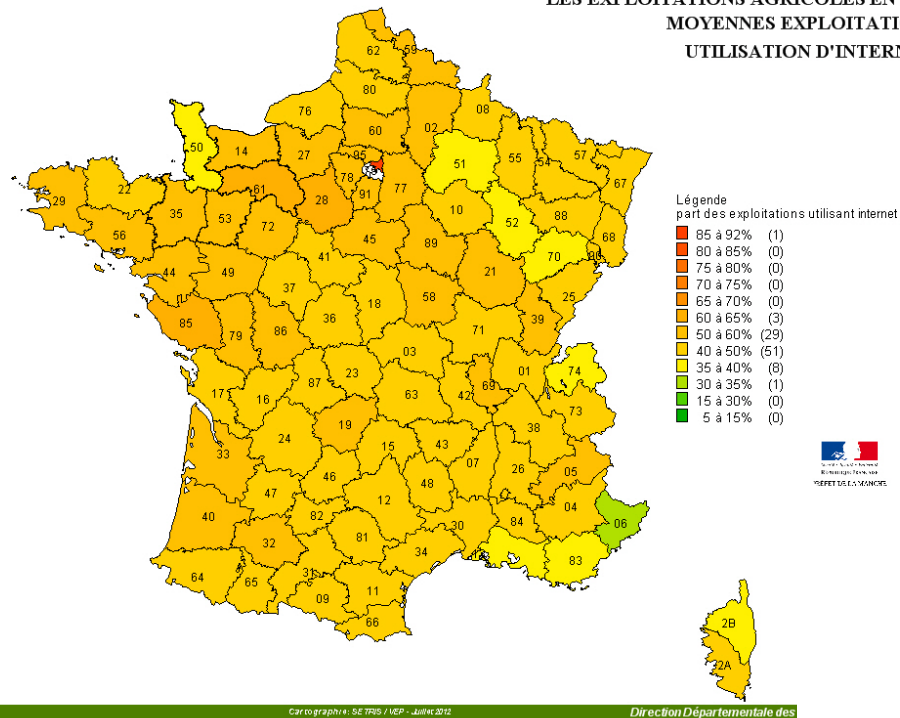
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010 GRANDES EXPLOITATIONS UTILISATION D'INTERNET



Plus la taille (PBS) des unités est petite, plus les taux d'usage sont faibles.



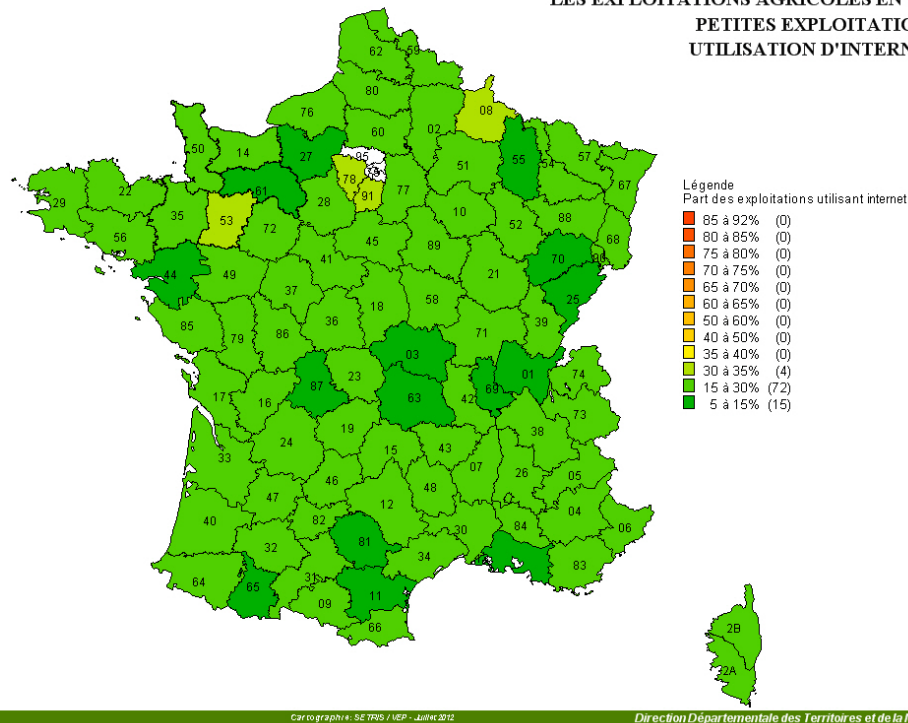
**LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
MOYENNES EXPLOITATIONS
UTILISATION D'INTERNET**



IGN - BDCARTO 2 - 2010 Source : SSP RA/2010



**LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
PETITES EXPLOITATIONS
UTILISATION D'INTERNET**



IGN - BDCARTO 2 - 2010 Source : SSP RA/2010

4-15 L'ASSURANCE RECOLTE CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES

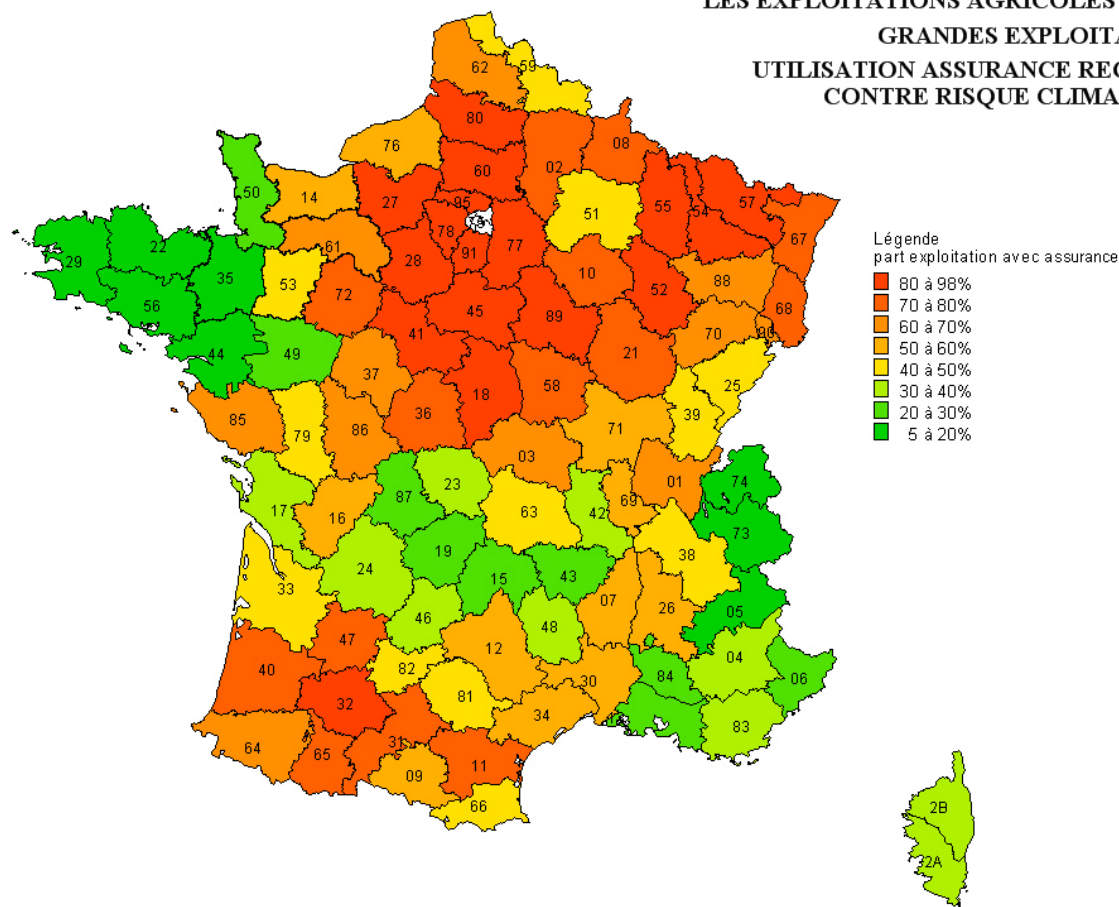
Depuis 2009, le risque climatique n'est plus couvert par le FNGCA*, les agriculteurs s'assurent eux même auprès des assureurs. En 2010, le taux moyen d'assurance sur ce risque est de 55 % dans les grandes exploitations et de 38 % dans les exploitations moyennes.

Dans la Manche le taux de souscription est de 22 % dans les grandes et de 11 % dans les unités moyennes.

Les départements les plus en pointe dans ce domaine sont localisés dans les zones céréalières du bassin parisien et de l'Aquitaine.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
GRANDES EXPLOITATIONS
UTILISATION ASSURANCE RECOLTE
CONTRE RISQUE CLIMATIQUE

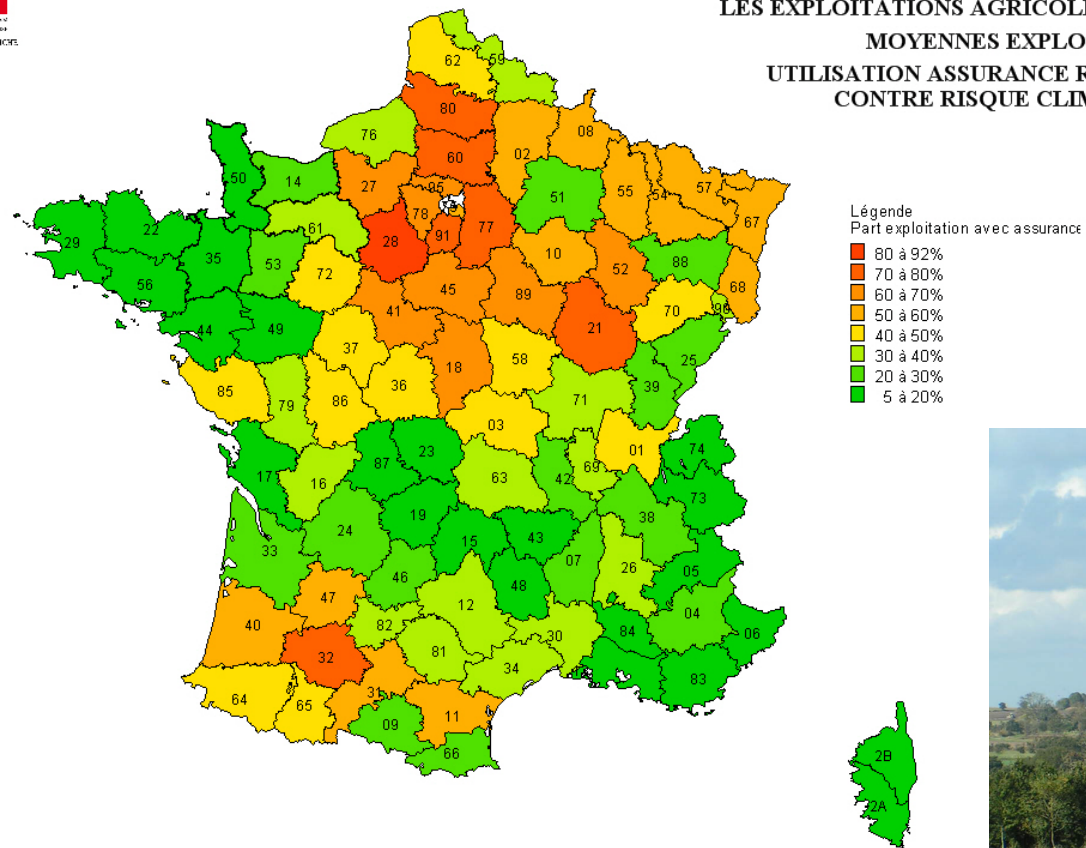


*Le Fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) ne couvre plus les calamités liées aux grandes cultures, depuis le 8 avril 2009. C'est un élément nouveau auquel doivent faire face les agriculteurs, car les risques ne sont plus assurés. Les pouvoirs publics orientent ainsi la couverture des aléas climatiques vers les assureurs.

Toutes les cultures, comme les céréales, oléagineux, protéagineux (blé, orge, colza, maïs fourrage,...) sont assurables. Les légumes frais de plein champ et les légumes « industrie » n'entrent pas, pour le moment, dans le nouveau dispositif, mais restent assurables au niveau de la grêle. Treize aléas sont couverts par le dispositif : la grêle, le gel, la tempête, le coup de soleil, l'excès d'eau, l'excès de température, l'excès d'hygrométrie, l'inondation, la pluie violente, le poids de la neige, le tourbillon de chaleur, la sécheresse, le vent de sable. Les contrats concernés peuvent aussi bien relever de contrats dits « par culture » que de contrats dits « à l'exploitation ».

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010

MOYENNES EXPLOITATIONS UTILISATION ASSURANCE RECOLTE CONTRE RISQUE CLIMATIQUE



© IGN - BDCARTO 2 - 2010 Source : SSP RA2010

Cartographie : SE TRIS / ICP - Juin 2012

Direction Départementale





Exploitation région de Saint-Lô

Page de garde paysage Sourdeval les Bois, dos, troupeau de prim'holstein

Source :
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Le Recensement Général Agricole 1979 et 1988
Les Recensements Agricoles 2000-2010
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010>

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET
ECONOMIQUE de la DRAAF de Basse-Normandie
<http://draf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>
Photos : Pascal Quesnel

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la
Manche
477 Boulevard de la Dollée - BP 60355
50015 SAINT LO Cedex
Tél : 02.33.77.52.40
Email : ddtm@manche.gouv.fr
Directeur de la Publication : Dominique Mandouze
Composition : Service Expertise Territoriale, Risques et
Sécurité de la DDTM de la Manche – Unité Veille Etudes et
prospective
Impression : DDTM 50 - Décembre 2012.



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la
Manche
477 Boulevard de la Dollée - BP 60355
50015 SAINT LO Cedex
Tél : 02.33.77.72.40
Email : ddtm@manche.gouv.fr
Email : pascal.quesnel@manche.gouv.fr
Email unité : ddtm-setris-vep@manche.gouv.fr